

## COOPÉRATION et COMPLÉMENTS

de *Jacques Petit* : **Au couvent des Nouvelles Catholiques** (article 2014-38)

La première nommée est en fait Louise Jeanne COUTTARD, fille de Guy et Jeanne Bertrand, o 10/04 b 17/09/1793 à Saint-Jacques de L'Ester de Léogane (**Saint-Domingue**) ; p Jean Du Casse (qui est l'amiral Du Casse, gouverneur de Saint-Domingue) ; m Louise Bastard (sans doute l'épouse de Charles Lemaire, d'où une fille, Louise Lemaire, b 11/09/1692 Saint-Jacques de L'Ester de Léogane). Elle épousera le 19/09/1713 à Léogane (Saint-Domingue) Pierre PASCAL, fils d'autre Pierre et de Philippe Capiet.

Au moins nous savons donc ce qu'est devenue une pensionnaire !

de *Claudie Dussert* : **Jean RAYNAL, négociant toulousain du Cap, sa ménagère, ses débiteurs et son château** (article 2014-18)

Le 30 juillet 1790, noble Louis Jean François Lafüe de Sainte Rame, habitant de Toulouse, cède à Jean RAYNAL, américain habitant à Toulouse rue Izalquier, 1 500 livres à recevoir de Charles Lapeyre, marchand, et Antoinette Marti son épouse, sur 8 000 livres de principal qu'ils lui doivent pour une maison qu'il leur vendit le 30 mars dernier ; cela moyennant 1 500 livres que Raynal lui a versées en espèces.  
Toulouse, Me Gilibert, 3<sup>E</sup> 1071, 30/07/1790

de *Claudie Dussert* : **Entre Guadeloupe et Toulouse, de BOURG et NEAU BOISJOLY** (article 2014-22)

Marie Françoise NEAU de BOISJOLY « *veuve en premières noces de Messire Guillaume de BOURG, native de Notre Dame de Bon Port paroisse du Petit Cul de Sac isle Guadeloupe, demeurante depuis plusieurs années en cette ville, actuellement épouse de Monsieur Sauveur DOLABARATZ, écuyer, capitaine d'infanterie [...] en très bonne santé, saine d'esprit et de jugement* », décide de faire son testament le 9 mars 1771, « *considérant qu'il faut mourir et que l'heure en est incertaine* ». On comprend mieux en se rappelant que sa sœur Catherine Thérèse était morte trois mois plus tôt (voir article p. 14). Elle demande d'ailleurs, si elle meurt à Toulouse, à être inhumée dans le même tombeau qu'elle, dans le cimetière de Saint Étienne. Outre des legs aux Augustins de Saint Georges (1200 livres) et à ses domestiques (100 livres à chacun), elle fait son héritier général son neveu, fils de sa sœur, M. de Mongay de Bourg. Elle ajoute que sa mère (Marie Thérèse Godemar + 09/11/1766 Saussens, 31) lui a recommandé avant de mourir de payer à un chirurgien de Montpellier dont elle a oublié le nom la somme de 800 livres « *à lui due tant pour nourriture que pour frais de maladie de feu M. Neau de Boisjoly son honoré père* » (+ 29/10/1732 Petit Bourg), ce qu'elle n'a pu faire, n'ayant pas réussi à le découvrir. Elle prie donc ses héritiers de le rechercher et s'ils ne peuvent le trouver de faire dire des messes pour le repos de l'âme de ce chirurgien, à concurrence des 800 livres. Il est douteux que les héritiers aient retrouvé et même cherché ce chirurgien, quelques 60 ans après la mort de Neau Boisjoly père, la testatrice étant encore vivante en 1790 (nous n'avons pas trouvé son décès) !

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2096, 09/03/1771

de *Claudie Dussert* : **Les premières générations de la famille CICÉRON** (famille de notaires de Guadeloupe) (p. 3600-3605 et nombreux compléments : voir index ; NS 15)

Le 11 octobre 1763, à l'auberge du sr Jérôme Camy, hors la porte du château, le sieur Henry CICÉRON, 14 ans, natif de la Guadeloupe, fils du sieur Jean Baptiste, habitant de la Guadeloupe, malade, dans un lit, fait son testament « *dont il a distinctement prononcé les dispositions* ». Il lègue à son père la légitime et l'institue son légataire particulier ; il institue pour son héritière universelle demoiselle Marguerite Domergue, habitante à Montpellier, fille de feu M. Domergue ancien receveur des domaines du roi. Il ne peut signer.

Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5061, 11/10/1763

NDLR

Henry, né le 13 et baptisé le 28 mars 1745 au Moule, était le 4<sup>ème</sup> enfant de Jean Baptiste Cicéron et Marie Perrine Langlois. Il était sans doute en France pour études.

de *Michèle Collet* : **La famille ROUAULT de TRÉGUEL à Saint-Domingue et à la Jamaïque sous la Révolution** (2014 article 33)

Voici des précisions sur les deux mariages à Bordeaux :

1.2 Hippolyte Joachim Louis Prosper ROUAULT de TRÉGUEL

x 21/12/1785 Bordeaux paroisse Ste Eulalie, Marie Denise CHATEAU (1.5 p. 9)

1.3 Amant Constant Aimé Théodore Victor ROUAULT de TRÉGUEL

x 26/09/1787 Bordeaux paroisse St Michel, Marie Madeleine MARIAS

Si un lecteur a des renseignements sur les **MARIAS réfugiés aux Etats-Unis** je serais heureuse de les connaître car mes recherches sur les dates et lieux de décès de Marie Madeleine et Marie Louise Victoire Marias mariées avec des Rouault de Tréguel se sont révélées vaines jusqu'à présent.

de *Claudie Dussert* : **La branche de Saint-Domingue de la famille de MONDION** (article 2013/24) et « **Mon Odysée** », **l'auteur et sa famille** (article 2012/09)

Le 15 décembre 1766 dame Charlotte HUX BAYEUX, depuis quelque temps à Toulouse, épouse de Mre François Auguste DEMONTION (sic, signe Hux Bayeux de Montdion), ancien major du quartier du Trou, résidant actuellement à Montauban, établit une procuration en blanc pour en son nom renoncer à la communauté de biens entre elle et son mari, demander la séparation de biens, fixer et liquider ses biens propres, etc.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1161, 15/12/1766

de *Claudie Dussert* : **Nicolas COTTES, Saint-Domingue** (NS 14 p. 13)

Le 9 janvier 1756 est effectué un partage de 4 pièces de terre, dans le gardiage de Toulouse, capitoulat de Saint Barthélemy, dépendant de la succession de Bernard Muret (Me Muquet, 30 juillet 1737) échues alors aux demoiselles Catherine Muret et Marie Ferrère et restées indivises. Ce partage de 1756 se fait entre les héritiers des deux demoiselles. Ceux de Marie Ferrère sont ses nièces et neveu : Françoise Moncassin veuve de Nicolas Ferrère, marchand, Anne Ferrère épouse Lannes, Jeanne Marie Ferrère, Marianne Cottès, faisant tant pour elle que pour son frère Nicolas COTTES, habitant au Cap, quartier de Léogane (sic), toutes habitantes de Toulouse. Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5054 09/01/1756

de *Claudie Dussert* : **Joseph de VEIRON, officier à Saint-Domingue** (NS14comp. p. 23)

Le 14 août 1772 Joseph VEIRON (orthographe des signatures, Joseph Veiron et Labadie Veiron, mais écrit VEYRON dans le texte), natif de Marvejols en Gévaudan, diocèse de Mende, demeurant actuellement à Toulouse place du Salin, paroisse Saint Étienne, donne pouvoir à son épouse dame Marie Françoise LABADIE « *de, pour lui et en son nom, se porter sur l'habitation que le dit sieur constituant jouit et possède au quartier du Terrier Rouge* », paroisse Saint Pierre, à Saint-Domingue, et de révoquer tous les pouvoirs qu'elle a donnés, en vertu de la procuration du constituant du 24 avril 1770 (Me Despradels au Fort Dauphin), à François CARRIÉ le 12/03/1771 (même notaire), de prendre possession de l'habitation, l'administrer, etc.

Toulouse Me Bernard Corail, 3<sup>E</sup> 28632, 14/08/1772.

Le 5 septembre 1772 messire François de Blanquet de Tillières, conseiller en parlement, baron de Rouville, seigneur de Trébons, habitant de Toulouse, baille à loyer pour 9 ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre au sieur Joseph VEIRON, « *capitaine de dragons des colonies françaises de Saint-Domingue* », aussi habitant à Toulouse, l'appartement de la maison qu'il possède à Toulouse et où il loge actuellement, à l'angle des rues de Joutx Aigues et des Paradoux, paroisse Notre Dame de la Dalbade, pour 600 livres par an.

Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5070 05/09/1772

Le 5 avril 1784 noble Joseph VEIRON, ancien capitoul habitant de Toulouse, constitue son procureur son fils cadet, noble Laurent VEIRON de MORNET, actuellement à Saint-Domingue, pour administrer l'habitation qu'il a au quartier des Terres Rouges [sic, pour Terrier Rouge] ; il émancipe son fils en espérant qu'il ne lui donne « *aucun regret de l'avoir émancipé et qu'il se conduira toujours en homme d'honneur et de probité.* »

Toulouse Me Daubert, 3<sup>E</sup> 13907, 05/04/1784

NDLR

« *Mme Veiron et ses enfants* » était arrivée à Bordeaux venant de Saint-Domingue le 06/05/1771 (F/5b, fichier Houdaille). Elle est en effet repartie le 25/09/1772 pour Saint-Domingue : « *Mlle Marie Françoise Labadie épouse du sr Véron native du Cap* », avec « *la nommée Marie Louise mulâtresse libre domestique de lad. dame âgée de 14 ans native du Cap* ». Elle signe Labadie Veiron (AD 33, amirauté, 6 B 54). Mais elle est revenue dès 1773 : le couple avait au moins 8 enfants (voir lgb1, Laurence Bergues, sur Geneanet) dont les trois derniers, des filles, sont nées à Toulouse en 1774, 1775, 1776.

Après le mariage de sa fille aînée Anne avec Jean Joseph Marie de SAINT GERMAIN seigneur de La Valade, « *Marie Françoise Labadie épouse de Joseph Veiron* » repart de Bordeaux pour Le Cap le 08/04/1777. Elle a alors 33 ans et elle est accompagnée par « *le nommé Charles nègre esclave de nation créole, âgé de 16 ans appartenant audit sr Veiron* » (6 B 56).

François Laurent DESMORNEST VEIRON (orthographe de la signature) était parti de Bordeaux pour Saint-Domingue le 27 juin 1783, âgé de 21 ans, avec Marie Joseph, mulâtresse, et Reine sa sœur, âgées de 16 et 19 ans.

Son fils ayant donc pris le relais sur l'habitation, Marie Françoise Labadie revient à Toulouse où elle est marraine le 24/11/1783 de son petit-fils de Saint Germain et elle est présente le 21/02/1786 au mariage de sa fille Sophie avec messire Marie Joseph de MAICHANS.

Joseph (de) VEIRON, capitoul en 1773, capitaine de dragons des colonies, meurt le 28/12/1789 à Toulouse, La Dalbade, âgé de 70 ans.

Nous ne savons pas si sa femme était alors encore à Toulouse ou repartie pour Saint-Domingue. Nous avons vu (NS 14) que le 28/09/1793 Françoise Labadie veuve de Joseph Veiron était réfugiée à Norfolk. Elle avait avec elle ses enfants Adélaïde Justine Émilie, mineure (née à Toulouse, La Dalbade, le 14/09/1774), et François Laurent, majeur à qui elle donne procuration. Elle est présente à Wilmington, Delaware, âgée de 45 ans (sic), avec son fils de 30 ans et sa fille de 20 ans (fichier Houdaille ; pas de date : vers 1794 ?).

Cette même année 1793 sont recensées comme propriétaires de colonies en France Anne Marie Charlotte Veiron épouse de Saint-Germain, Marie Genny et Rosalie Geneviève Veiron (ces deux dernières nées en 1775 et 1776 à Toulouse), propriétaires de biens au Cap.

Les secours aux colons réfugiés à Toulouse furent accordés à la famille « Veyron », réfugiée de Saint-Domingue et admise aux secours à Bordeaux en thermidor an IV : Eulalie épouse Fayard, 21 ans, Émilie Adélaïde Justine, 19 ans, et Jeanne Marie Joseph, 14 ans (Archives municipales 2 I 55).

Le 30 avril 1831 liquidation de l'indemnité pour une maison au Cap rue du Palais et Saint Jean, dont l'ancien propriétaire était Marie Françoise Labadie épouse Veiron. Ses ayants droit étaient Louise Eulalie Philippe Veiron veuve Fayard en premières noces et épouse Caron de Beaumont en secondes noces ; les 5 frères et sœurs de Saint Germain (leur mère est morte à Toulouse le 15/12/1825), et Louis Joseph Guillaume, Jeanne Marie Joseph et Catherine Henriette Sophie Veiron, cette dernière veuve Maichens.

Voir sur Geneanet l'arbre VEIRON de Laurence Bergues (lgb1).

de *David Quénéhervé* : **A la recherche du frère du pasteur DADRE à Basse-Terre** (p. 6212-14 et NS 02, 04, 07)

Le mariage d'Auguste Fortuné DADRE a été célébré le 20 mai 1848 à Saint-Claude, en la maison commune sise sur l'habitation sucrerie du maire, Urbain Petit Moustier, dite Ducharmoy. Il est ancien négociant aujourd'hui sans profession, né à Saint-Hippolyte dans le Gard le 1er janvier 1808, légitimé par le mariage le 3 juillet 1808 de ses parents, Jean DADRE, ancien juge de paix (+ 01/07/1829), et de Louise DELEUZE (+ 26/06/1837). Son épouse est « *demoiselle Marie surnommée Lodoïska Anquetil* » (signe Marie Lodoïska Anquetil), 36 ans, propriétaire, née à la Basse Terre (baptisée 07/08/1815), fille naturelle de demoiselle Anne Marie Héloïse, 54 ans, propriétaire à Basse Terre, consentante par acte du 16/05/1848 (Me Théophile Bunel, Basse Terre).

Rappel : « Le 4 août 1815, déclaration de la naissance de Poncette Lodoïska, de couleur métive. L'enfant est née le 10 août 1810 rue Penthièvre, fille de Marie dite Eloïse mulâtresse libre et patentée. » C'était donc bien la future épouse Dadre, comme je le supposais (NS 02).

de *Jean-Claude Leclerc* : **Les FERRON de LA FERRONAYS et Saint-Domingue** (article 2014-10)

Quelques compléments généalogiques (seuls les compléments sont donnés ici) :

1 Pierre Jacques FERRON de LA FERRONAYS

ax 03/1693 Plumaudan (22) Mathurine Françoise de LA MOTTE, fille de Jean Georges et Marie de BECDELIÈVRE

o 02/1665 Rennes (35)

+ 10/1695 Paris

bx 25/03/1697 Saint Mars la Jaille (44) Marie Anne Gabrielle CONSTANTIN

o 03/1669 Rennes (35)

1.1.8.1 Auguste Pierre Marie FERRON de LA FERRONAYS

o 04/12/1777 b 01/1778 Saint Malo

x Albertine Charlotte Louise Marie DU BOUCHET de SOURCHES de MONTSOREAU

o 25/10/1782 Marly la Ville

+ 15/11/1848 Baden Baden (Allemagne)

(+) Boury en Vexin (60)

#### NDLR

Nous pouvons communiquer à ceux que cela intéresserait la descendance masculine et féminine (de Dreux-Brézé, Craven, de Mun) de ce dernier couple, donnée par *Jean-Claude Leclerc* qui a étudié cette famille après avoir découvert les tombes de l'enclos La Ferronnays au cimetière de Boury en Vexin.

Voir la notice sur Wikipedia :

« Le château et les deux parcs furent achetés en 1835 par le Comte Auguste de La Ferronnays, ambassadeur de France, pair de France et ministre des Affaires Étrangères sous le Roi Charles X [...]. Une des filles de La Ferronnays, Pauline, mariée à un diplomate anglais, Augustus Craven, écrit un livre le Récit d'une Sœur, l'histoire de son frère et de son époux. Cet ouvrage romantique entaché de mysticisme eut un grand succès. Une autre, Eugénie, épousa le comte Adrien de Mun de qui est né Albert de Mun, le célèbre orateur, membre de l'Académie française. Le fils aîné, Charles, fut élu conseiller général de l'Oise, puis député du Gers mais aussi maire de Boury pendant 12 ans. Il était marié à la comtesse de Lagrange. Sous les auspices des La Ferronnays, Boury connut une certaine célébrité mais à la mort de la comtesse douairière, le château dut être mis en vente par les héritiers. »

Voir aussi l'historique dans le site sur le château de Boury ([www.chateauboury.com](http://www.chateauboury.com)) : la période des La Ferronnays, moins de 15 ans, fut une « parenthèse » dans la vie du château, propriété de la famille Aubourg, du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours.

de *Guy Stehlé* : **Le photographe Ferdinand COCHET** (in **SAINT GUIRONS**, p. 2493, 43 et question 90-110 p. 226)

La consultation de l'acte de mariage du photographe Louis Ferdinand COCHET, le 11/10/1879 à Cayenne donne les informations suivantes :

- il est né le 31/12/1837 (et non le 09/01/1838) à Pointe à Pitre, fils de Louis (+ 29/11/1878 La Trinité, Martinique) et de Marie Phébée (et non Phébé ou Phibée) HAULL, domiciliée au Carbet (Martinique) qui a donné son consentement le 20/01/1879 (Me Louis Henri Charles Anatole Arnoux, Saint-Pierre) ;
- la future épouse, Marie Éléonore HÉLOIN (et non Audouin, p. 43), domiciliée à Cayenne, est née à Marie Galante le 27/01/1850, fille de Joseph (+ 23/02/1873 Marie Galante) et Marie Françoise COGNET LEBRUN, domiciliée à Pointe à Pitre (consentement Me Alcide Leger 10/01/1879). Elle signe « Marie Miler » (?).

NDLR

D'après les registres de Pointe à Pitre consultés sur le site des ANOM, Louis Ferdinand Cochet est bien né le 31/12/1837 mais la naissance a été déclarée le 09/01/1838. Le prénom de sa mère y est écrit Phébé.

de *Claudie Dussert* : **Jean Baptiste Honoré RAYMOND, mort au Cap** in **La nombreuse famille d'Antoine CASSE** (p. 5646-47)

Le premier janvier 1791 Paul Marie RAYMOND, bourgeois, résidant ordinairement à Marseille, de présent à Toulouse à l'hôtel du Grand Soleil, paroisse Saint Étienne, ayant appris le décès de son frère aîné Jean Baptiste Honoré, habitant depuis quelque temps au Cap Français, constitue son procureur spécial M. AYCARD, négociant au Cap, associé de M. BORINEGRAU, pour faire lever les scellés sur les biens appartenant en commun à son frère aîné et à lui-même, comme étant tous deux seuls héritiers de leur grand-oncle Antoine CASSE suivant son testament du 3 octobre 1775 (Me Armet à Paris), régir les biens et habitation, les bailler à ferme ou à loyer, etc., prendre connaissance des dernières volontés de son frère, procéder à l'inventaire. Si le sieur AYCARD ne peut ou ne veut accepter le présent pouvoir, il y substitue le Sr Jean Pierre Marie Armand Michel DIEULAFOY

DIEULAFOY, H, négociant de Marseille parti depuis un mois et demi environ pour le Cap Français.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1186, 01/01/1791

NDLR

Jean Baptiste Honoré RAYMOND, de Toulouse, s'était embarqué à 21 ans à Bordeaux, le 30/06/1781, pour Saint-Domingue, donc après la mort du grand-oncle.

Nous écrivions à la fin de l'article de *Pierre Baudrier* : « Colonies E 65 (à Aix, non consulté) » et nous regrettons de ne pas savoir chez quel notaire avait été déposé le testament que *Pierre Arches* avait consulté. Sachant maintenant que c'est Me Nicolas Armet (MC/ET/VII/418), nous l'avons lu à notre tour ; il est long et très précis dans ses nombreux legs et ses recommandations et il y a quelques différences avec ce qui est résumé dans la « Jurisprudence générale » qu'utilisait *Pierre Baudrier*. Mais l'analyse comparée nous entraînerait trop loin.

Nous avons aussi consulté les documents mis en ligne par les ANOM :

- Colonies A 16, un « Arrêt qui ordonne que la requête présentée au Conseil du roi par Tessier, avocat au parlement de Paris, et La Fargue, demeurant à Toulouse, tous deux exécuteurs testamentaires d'Antoine CASSE, secrétaire du roi, sera communiquée à Artaud, entrepreneur de bâtiments du Cap, qui s'est fait attribuer la concession d'un terrain situé le long de la rivière du Haut-du-Cap, à Saint-Domingue, faisant partie des cinquante pas du roi et bordant l'habitation La Fossette, qui appartient aux héritiers d'Antoine Casse (n° 26) 28 août 1778 »
- Le dossier E 65 « CASSE, habitant de Saint-Domingue, sa succession, 1778-1782 » (vues 40 à 54 ; commencer par la dernière vue ; dossier non reclassé avant numérisation, pièces en désordre) : il concerne uniquement la réclamation des dit sieurs Tessier et Lafargue, contre le sr Artaud, demandant que l'appel d'ordonnance des administrateurs le 28 août 1778 soit communiqué.

Il en ressort que le sr Casse avait acquis l'habitation La Fossette en 1766 et avait demandé l'année suivante et obtenu la jouissance des 50 pas du roi mitoyens le long de la rivière du Haut du Cap, en vertu de l'ordonnance du roi du 6 août 1704.

Dossier en effet « décevant » pour notre sujet, comme l'écrivait *Pierre Arches* à *Gabriel Debien*.

de *Claudie Dussert* : **Famille BORDIER, à Toulouse et au Cap** (GHC NS15)

Le 30 janvier 1792 demoiselle Marie Henriette Sers Nogarède, habitante de Toulouse, reconnaît devoir à dame Marie CHAUVET veuve de M. François BORDIER, de la ville du Cap, actuellement habitante de Toulouse 10 000 livres pour prêt amiable, en assignats ; à rendre en espèce en cours, dans un délai de 6 ans ou avant. Marge : quittance du 3 germinal an III.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1187, 30/01/1792

NDLR

François BORDIER, de Tours, s'était embarqué à 45 ans le 26/03/1740 à Nantes pour Le Cap et Jean François BORDIER de 20 ans, du Cap (probablement son fils), le 15/06/1763, aussi à Nantes pour le Cap.

de *Claudie Dussert* : **Arnaud SABATIÉ, du Cap, et son fils Pierre** (NS 15)

Le 10 août 1777 le sieur Pierre SABATIÉ l'aîné, natif de Bordeaux, résidant à Toulouse depuis 6 mois et ci-devant au Cap, fils majeur de 25 ans de + Arnaud décédé le 28/04/1773 et procédant comme substitué pour 1/5<sup>e</sup> aux biens délaissés par Marie Magens veuve de Bernard Sabatié (testament mystique du 20/07/1745 Me Blanc, Toulouse), reçoit 20 livres des héritiers de Raymond Fronton, maître coutelier de Toulouse, et 5 livres et comme cohéritier pour 1/4 de Pierre Zacarie Sabatié son frère décédé à Metz en Lorraine. Toulouse, Me Gilibert, 3<sup>E</sup> 1045, 10/08/1777

de *Claudie Dussert* : **Michel Mathieu DAGUZAN, officier des milices du Cap** (NS 15)

Le 17 janvier 1781 Antoine Debax, marchand à Toulouse donne quittance à Michel Mathieu DAGUZAN, officier des milices du bataillon du Cap, habitant de Toulouse, de 3 000 livres reçues en espèces devant le notaire, à compte de 12 000 livres de principal à lui dues pour le prix d'une maison rue Serminières qu'il vendit à + Antoine Bors, médecin (14/01/1778, Me Gilibert). Il y eut des acheteurs successifs de la maison jusqu'au Sr Daguzan qui l'acheta le 06/09/1780 (même notaire). Toulouse, Me Gilibert, 3<sup>E</sup> 1052, 17/01/1781

de *Claudie Dussert* : **Pierre Henry FOUCHARD VINSEUIL, de l'Artibonite, Saint-Domingue in Procuration des frères FOUCHARD** (Saint-Domingue) (article 2014-15, p. 4/4)

Le 16 décembre 1762, procuration en blanc par Pierre Henry FOUCHARD VINSEUIL, natif de l'Artibonite, fils de feu sr Fouchard et dame d'Albert, résidant depuis 7 ans à Toulouse, paroisse Saint Etienne, pour retirer les arrérages de tout ce qui lui est dû de ses droits successifs paternels et maternels et lui en faire passer les fonds. Toulouse, Me Gilibert, 3<sup>E</sup> 1040, 16/12/1762

de *Claudie Dussert* : **BESSAIGNET du Petit Goave et sa famille à Toulouse** (NS 15)

Le 25 octobre 1791 Joseph Mauran, boulanger à Toulouse, donne quittance à Bernard Ducros, tailleur d'habits, représentant François Bernard BESSAIGNET cadet, habitant actuellement au Cap Français, de 69 livres pour la moitié de 139 livres que lui et le sieur Bessaignet son frère aîné lui devaient pour pain fourni aux deux frères (compte arrêté verbalement le 30/08/1787). Toulouse, Me Gilibert, 3<sup>E</sup> 1073, 25/10/1791

de *Claudie Dussert* : **RICHÉ et SERVOTI, de la Guadeloupe in La famille OLIVET de Sainte Anne et la période révolutionnaire** (GHC 161, p. 3900 et ss)

Le 28 messidor an III (16/07/1795) le citoyen Pierre Ladouare Monbele, habitant de Toulouse, tuteur de Jean François RICHÉ, natif de Sainte Anne, Guadeloupe, fils de feu Pierre Daniel Riché, décédé il y a environ 3 ans en Guadeloupe, et de NN OLIVET, nommé à cette tutelle par le juge de paix du 1<sup>er</sup> arrondissement de Toulouse la veille, donne procuration à Jean SERVOTI, négociant de la Guadeloupe pour administrer tous les biens que Jean François Riché peut avoir en Guadeloupe. Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1188, 28 messidor III (16/07/1795)

NDLR

Le patronyme est CERVOTTI. C'est l'oncle par alliance de Jean François RICHÉ. Sur ce dernier voir aussi son testament en 1854 in GHC 174 p. 4303.

de *Claudie Dussert* : **LASLADES dit LALANNE, aubergiste à Pointe à Pitre, et Guillaume VINDÉ cf. Les neveux de Guillaume VINDÉ, commerçant mort au Moule, Guadeloupe** (NS 14)

Le 10 mars 1768 Jacques LASLADES, natif de Lombès, aubergiste au Morne Renfermé de la Guadeloupe, vend, moyennant 300 livres, à sa cousine germaine Louise Boria, habitante de Toulouse chez messire de Laffont Rouix, conseiller au parlement, tous ses droits légitimaires et successifs sur la succession de ses pères et mère, feus François Laslades et Dominiquete Tuas, décédés ab intestat, en quoi qu'ils puissent consister, dont la petite maison à Lombès actuellement occupée par la nommée Jannette, marâtre dudit sieur Laslades.

Le 19 mars 1768 le même Jacques LASLADES, aubergiste au Morne Renfermé de la Guadeloupe sous le nom de LALANNE, d'une part, et les sieurs Jean Pierre Vindé, trafiquant, habitant de Savignac Mouna, et Bertrand Sansas, maître coutelier de Lombès, d'autre part, disent que Pierre Vindé, boulanger de Bordeaux, était passé à la Guadeloupe pour accélérer le passage des biens dépendant de la succession de Guillaume VINDÉ, sur l'ordre tant desdits sieurs Vindé et Sansas que des nommés Vernis frères et Larroque, qui tous ensemble ont succédé ab intestat audit Guillaume Vindé. Pierre Vindé y a contracté 6000 livres de dettes envers le sieur Lalanne, pour dépense de bouche, frais de maladie ou habits qu'il lui a fournis pendant son séjour, et depuis il est repassé en France. L'ensemble des cohéritiers s'engage à rembourser d'ici un an ces dettes et ce que le sieur Lalanne a dépensé pendant les 4 mois qu'il a passés en France, soit 6 200 livres et le sieur Lalanne

fait transport de cette somme au sieur Jacques Caubet Saint Clair, négociant de Toulouse, moyennant pareille somme sur laquelle Lalanne impute et précompte audit sieur Saint Clair 4 852 livres pour le prix de la marchandise qu'il doit lui fournir d'ici deux mois pour pacotille pour les îles ; le reste de la somme lui est payé par le sieur Saint Clair devant le notaire. Les cohéritiers s'engagent à rembourser le sieur Saint Clair d'ici un an et le sieur Lalanne s'engage pour sa part à la main levée des saisies et arrestations par lui faites entre les mains du sieur J. Guibert, négociant à Bordeaux, chargé de la réception des fonds venant de la Guadeloupe pour le compte des cohéritiers.

Toulouse, Me Gilibert 3<sup>E</sup> 1035, 10 et 19/03/1768

de *Stéphane Dupas* : **BUTEL, BUTEL SAINTE-VILLE, BUTEL de MONTGAI, Origine et généalogie** (article 2009-41)

Précision après consultation des RP de Saint Jean du Pérot de La Rochelle maintenant en ligne :

Louis BUTEL

o 18 b 23/10/1672 ; p Louis Bourot, marchand ; m Françoise Trouvé (GG352 Vue 117/302)

Pierre BUTEL

o 08/ b 13/01/1675 ; p Pierre Gabriau ; m Françoise Diseux (GG352 Vue 179/302)

En regardant sur bigenet, on ne trouve pas d'autres naissances pour le couple mais aussi rien sur leur décès. Ont-ils suivi leurs enfants ?

de *Pierre Baudrier* : **Le procès de 1840 à Pointe à Pitre – Lucile et sa famille** (article 2014-39)

A la BnF, Rez-de-jardin – Magasin – [8- FM- 933], Factum. Douillard-Mahaudière, Jean-Baptiste. 1841 : Cour d'assises de la Pointe-à-Pitre (île Guadeloupe). Session d'octobre 1840. [M. Douillard-Mahaudière, accusé de séquestration et de torture sur la personne de son esclave, Lucile, qu'il soupçonnait d'avoir empoisonné sa femme, des noirs et des bestiaux, est finalement acquitté.] Paris, impr. A. Blondeau, 1841. 70 p.

## TROUVAILLES

de *Claudie Dussert* : **Navire pris par un corsaire anglais**

Le 7 septembre 1765 Cyrille Albrespie, habitant de Toulouse, témoigne que, en avril, au Fort Saint Pierre de l'île Martinique, il rencontra le sieur Bareyré, second capitaine de navire L'Éclatant appartenant à M. Couturier, négociant de Bordeaux, qui avait pris un chargement à la Grenade au début de la dernière guerre [guerre de Sept ans, 1756-1763]. Ce navire fut pris par un corsaire anglais « *par le travers du Cap Finister* » [en Galice] et « *il se regardait bien heureux que le dit corsaire l'eût gardé à son bord et ne l'eût point envoyé en Angleterre avec la prise* ». Il savait en effet que le navire L'Éclatant « *avait péri à la mer* », ce qui ne l'avait pas surpris car « *le dit vaisseau avait pompé pendant toute la traversée sans qu'on ne pût jamais remédier à la voie d'eau qui s'était déclarée pendant le voyage ; le mauvais état du dit vaisseau présageait l'accident.* » Il « *regrettait beaucoup les pauvres malheureux qui avaient péri* ». Étienne BROUSSE qui y était « *et qui a sans doute subi le même sort, aurait bien mieux fait de suivre le beau-fils de son frère qui, quoique passager comme lui, demanda d'être rapporté en Amérique, lieu de destination du corsaire qui les avait pris.* »

Toulouse, Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5652 07/09/1765

de *Claudie Dussert* : **Michel MUZARD, ci-devant domicilié « aux isles »**

Le 23 pluviôse V (11/02/1797) Michel MUZARD, ci-devant domicilié aux îles et actuellement domicilié à Toulouse, constitue ses procureurs les citoyens Roger, négociants correspondant de la veuve Girard et fils négociants à Lorient, Boudré aîné et Pison, ci-devant employés, tous habitants à l'isle de France, pour y administrer tous ses biens et affaires.

Le 26 pluviôse (14/02/1797) il donne la même procuration aux citoyens GOUIN père et LEZONGARD, tous deux habitants aux Cayes Saint Louis, Saint Domingue.

Toulouse, Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5668 23 et 26 pluviôse V (11 et 14/02/1797)

NDLR

Voir la question et les réponses 95-165 MUZARD (Bordeaux, Cuba, Amériques, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup>), qui concernent une famille originaire de Bordeaux : si c'est la même famille, il faudrait donc y ajouter l'île de France ! Voir aussi la réponse p. 3275.

Quant à Lézongar, voir notre article 19 de 2013 (p. 4) et pour Gouin, voir les index !

de *Claudie Dussert* : **Héritiers de Louis BARRAFITE dit JOUANOUX décédé à Saint-Domingue**

Le 12 thermidor X (31/07/1802) acte de notoriété concernant Louis BARRAFITE dit JOUANOUX, natif de Frouzins (Haute Garonne), décédé à Cavallon, Saint-Domingue, courant mai 1791 : il n'a laissé pour ses légataires universels, institués par son testament du 3 mai 1791 (Me Pineau, Saint Louis, Saint-Domingue ;

enregistré à Toulouse le 14/03/1793), que ses neveux et nièces habitants de Cugnaux, enfants de Joseph, André et Jeanne Marie ses frères et sœur germains. Les dits neveux et nièces ont (14/03 et 22/04/1793, Me Roc, Toulouse) cédé et transporté tous leurs droits sur la succession de leur oncle à Michel Marguerite Thérèse MUZARD, natif de Toulouse et résidant aux Cayes, de présent à Toulouse.  
Toulouse, Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5673 12 thermidor X (31/07/1802)

NDLR

Voir acte précédent Michel MUZARD.

de *Claudie Dussert* : **Jean Raymond MESTRE, médecin en Guadeloupe**

Le 3 floréal XI (23/04/1803) le citoyen Antoine Dabernat, propriétaire à Toulouse, 3<sup>ème</sup> section n° 464, vend au citoyen Jean Raymond MESTRE, médecin, habitant ci-devant à la Guadeloupe, domicilié à Toulouse, rue des Couteliers, 6<sup>ème</sup> section n° 592, une maison à Montastruc hors ville, métairie dite Celarios, terres, prés, bois et vignes, qui lui a été adjugée par expropriation forcée au tribunal le 23 messidor IX (12/07/1801), pour 14 000 francs, versés en 350 pièces d'or et qui seront payés aux créanciers du vendeur.  
Toulouse, Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5674 3 floréal XI (23/04/1803)

NDLR

Le domaine de Celarios est à Montastruc la Conseillère, à une vingtaine de km au nord-est de Toulouse.

Raymond MESTRE, officier de santé, âgé de 32 ans, est recensé en l'an V au Moule avec son épouse, Marie Joseph MEGEVILLE, 20 ans. Leur fils, Jean François Guillaume, né au Moule le 07/11/1801 soutint sa thèse de médecine le 26/03/1831 à Montpellier, fut chirurgien des hôpitaux militaires et chevalier de la Légion d'honneur le 17/04/1845 et mourut le 07/12/1886.

Un autre fils, prénommé Jean Raymond comme son père, né le 18/09/1810, épousa Marie Josèphe Eulalie de PURPAN, d'où postérité (Jacques Purpan, sur Geneanet ; pas de lieu indiqué : Toulouse ?).

Au Moule, nous ne les retrouvons pas dans l'état civil (lacunes 1795-1797 et 1802-1806). Il y a une autre famille MESTRE qui ne semble pas apparentée.

de *Claudie Dussert* : **HERPIN et GUYOTTO (GUILLOTEAU), mariés, de Saint-Domingue**

Le 8 messidor XI (27/06/1803) Jacques Pierre LASSALLE aîné, négociant habitant à Toulouse 5<sup>ème</sup> section n° 139, comme cohéritier de feus François Lassalle et Françoise Dabacia ses père et mère habitants à Toulouse, vend au citoyen Jacques Benjamin HERPIN, marchand, et Jeanne GUYOTTO (sic) son épouse, habitants ci-devant à Saint-Domingue et demeurant actuellement à Toulouse faubourg Saint Étienne, l'entier domaine qu'il possède en toute propriété à Mons, canton de Verfeil, domaine qui lui est venu par l'acte de partage entre ses frères, sœurs et lui le 15 nivôse IV (jugement arbitral) : maison de maître, pigeonnier, métairie, moulin à vent, jardin, terres, vignes, bois et prés, sur la prairie de Seilhounne, le tout de 34 hectares, ainsi que les meubles, linge, vaisselle vinaire, récolte pendante. Vente au prix de 34 000 francs dont 25 000 reçus en numéraire et le reste à payer dans l'année.  
Toulouse, Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5674, 8 messidor XI (27/06/1803)

NDLR

Mons est à une dizaine de km à l'est de Toulouse.

Jacques Benjamin HERPIN, né à La Mailleraye, parti du Havre pour le Port au Prince le 29/11/1789, envoya 300 francs le 6 floréal XI (26/04/1803) à son beau-frère à Yvetot, époux de Marie GUILLOTEAU (sic) du Havre (fichier Houdaille ; source non donnée).

Ce même Jacques Benjamin HERPIN, dit âgé de 26 ans, né à Rouen et fils de Pierre et Marie Anne Mustel, était arrivé au Havre, venant de Port au Prince, le 20 janvier 1790, suivi 8 mois après, le 30 septembre, de ses frères Joseph Denis, 15 ans, et Jean Baptiste, 28 ans, nés à Guerbaville. Ce dernier, Jean Baptiste, débarqua au Havre le 21 septembre 1820, venant de Louisiane et il repartit du Havre le 27 septembre 1821, pour La Nouvelle Orléans, dit âgé d'une cinquantaine d'années. Il est en effet né à Guerbaville le 13 janvier 1770 et a épousé, le 22 juin 1824 à La Nouvelle Orléans, Françoise Silvestre (Geneanet, Claudine Maillard ; autres contributeurs sur le couple Herpin x Mustel, qui ne connaissent que certains des enfants).

Pierre HERPIN

+ /1797

x Marie Anne MUSTEL

plusieurs enfants dont (aux Antilles) :

Jacques Benjamin HERPIN

marchand au Port au Prince ; ne sait pas signer ; à Toulouse en 1803

o ca 1764 Guerbaville La Mailleraye, diocèse de Rouen

x 25/07/1797 Port au Prince, Jeanne Marie GUILLOTOTTAU (orthographe de la signature), fille mineure de

+ Pierre et Marie MARTIN (bx Joseph MARTINOU)

o Port au Prince

d'où au moins

Joseph HERPIN

o 08 b 26/04/1798 Port au Prince ; p Joseph Martinou, habitant ; m Marie Martin épouse du parrain, grand-mère  
+ 10/05/1798 Port au Prince ; 1 mois

Jean Baptiste HERPIN

marchand au Port au Prince ; témoin au mariage de son frère Jacques Benjamin ; ne sait pas signer  
o 13/01/1770 Guerbaville  
ax /1796 Marie Françoise Angélique STIL  
bx 22/06/1824 La Nouvelle Orléans (Louisiane) Françoise SILVESTRE  
d'où au moins du premier mariage

Jean Baptiste André HERPIN

o 20/11/1795 b 26/04/1796 Port au Prince ; p André Pujol, marchand ; m dlle Marie Thérèse Louise Villegrain épouse Tete

Marie Marguerite Eugénie HERPIN

o 06/02 b 20/07/1797 Port au Prince ; p Jacques Benjamin Herpin, oncle paternel ; m Marguerite Majere épouse de Laurent Poupon  
+ 26/04/1798 Port au Prince

Marie Zéline Angélique HERPIN

o 1<sup>er</sup> messidor d 22 thermidor VI (19/06 et 09/08/1798) Port Républicain

Joseph Denis HERPIN

o ca 1775

de *Claudie Dussert* : **Dominique MOYSSET, marchand au Petit Saint Louis**

Dans un registre de Me Mauras à Toulouse est inclus un acte de Me Coiscaud, notaire au Cap, le 31 janvier 1776 : Dominique MOYSSET, marchand au bourg du Petit Saint Louis, de présent au Cap, ayant appris le décès à Toulouse, le 7 mai 1775, de Louise CARCASSÉS sa mère, veuve de Guillaume Moysset, après un testament devant Me Campmas le 13 août 1772, instituant pour héritiers ses deux enfants, lui-même et sa sœur Marie Madeleine épouse d'Antoine Calvet, marchand à Toulouse, donne procuration à son beau-frère Antoine Calvet pour s'occuper de l'héritage.  
Toulouse, Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5675

de *Claudie Dussert* : **Procuration ADHEMAR de CRANSAC, Martinique**

Le 27 octobre 1753, messire Charles ADHEMAR de CRANSAC, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint Louis, coseigneur de Grisolles et autres places, habitant de Toulouse, faisant pour lui et son épouse dame Marie Sabine de MACKAU, informé que messire Charles Emmanuel Joseph d'Adhémar de Cransac son fils, présentement au Cul de sac Robert de la Martinique, « *est au moment de se marier* » l'autorise à épouser « *telle personne que bon lui semblera* » et donne pouvoir au premier notaire requis de passer le contrat de mariage et au curé d'administrer la bénédiction nuptiale.  
Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5051, 27/10/1753

NDLR

Joseph Charles Emmanuel d'Adhémar de Cransac, natif de Fronton (31), revenu à Toulouse et reparti de Bordeaux à 25 ans pour la Martinique le 03/02/1754, épousa en effet, le 10/06/1754 au Robert, Jeanne Rose LYNCH (Geneanet, divers contributeurs).

Postérité, voir « La branche antillaise des Adhémar de Cransac », par Etienne de Sereville, CGHIA 23, mars 1988, p. 13-14 ; et notice dans « Les officiers des colonies d'Amérique à la fin de l'Ancien Régime », par Gilbert Bodinier, CGHIA 42, p. 130-131.

de *Claudie Dussert* : **Testament de Bernard MAINVILLE, du Fonds de l'Isle à Vache**

Le 25 octobre 1766 dans l'étude du notaire Lépine, se présenta le sieur Bernard MAINVILLE, habitant de cette ville depuis 2 mois, charpentier, originaire de Saint André du diocèse de Lombès, habitant ordinairement au Fonds de l'Isle à Vache, Partie Sud de Saint-Domingue, en bonne santé, désirant faire son testament « *pour éviter les procès qui pourraient s'élever après son décès à raison des biens qu'il a plu à Dieu de lui donner* ». Il lègue 1000 livres à Jeanne Marie Mainville sa fille naturelle, payable à son mariage ou à l'âge de 25 ans, et il l'institue son héritière particulière. Il institue pour ses héritiers universels ses frère et sœurs, François (pour un quart), Louise, Jeanne et Françoise Mainville (ensemble pour un quart) et Antoine Carril cadet, maçon à Toulouse (pour la moitié). Il signe (mal) « Minville ».   
Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5064 25/10/1766

NDLR

Ce testament fait, Bernard MAINVILLE, de Saint André, diocèse de Lombès, âgé de 45 ans, reparti de Bordeaux pour Saint-Domingue le 29/11/1766. Son frère François partit à son tour le 08/07/1771, âgé de 37 ans



(AD 33, 6 B 53 et 54). Saint André est à 18 km de l'Isle Jourdain (Gers) et Lombez est un des anciens diocèses des Pyrénées (1317-1801).

de *Claudie Dussert* : **Procuration d'Emmanuel GEZ, de Guadeloupe**

Le 4 juin 1771, devant Mes Delongchamp et Rousseau, notaires à Basse Terre, le sieur Emmanuel GEZ, négociant au bourg Saint François Basse Terre révoque les pouvoirs qu'il avait donnés à son frère, Me Gez, avocat en parlement demeurant à Toulouse, et constitue son procureur général le sieur LANASPEZE, négociant aux Chartrons à Bordeaux, pour retirer de son frère tous les papiers, sommes et biens qui lui appartiennent et en particulier 1 026 livres argent de France, montant d'une lettre de change tirée par le constituant en faveur de Me Lanaspèze, notaire royal en Guadeloupe. Sont copiés à la suite des extraits de lettres écrites par son frère les 26 décembre 1769, 9 novembre et 15 décembre 1770 à propos des droits légitimaires à régler entre les trois frères et la sœur concernant la succession de la sœur aînée.

En fonction de ces pouvoirs, Jean Lanaspèze, négociant sur les Chartrons, paroisse Saint Rémy, substitue à sa place le 24 mars 1772 (Mes Fatin aîné et Cheyron, Bordeaux) Guillaume Olivier, négociant à Toulouse, pour exécuter cet acte.

Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5070, 23/04/1772

NDLR

Le frère, avocat en parlement à Toulouse, est peut-être celui élu à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, helléniste, auteur en 1786 d'un mémoire sur Démosthène. Né à Toulouse il y est mort le 12/04/1807 et son décès est déclaré le lendemain : Jean Joseph Nicolas Abraham Gez, 66 ans, né à Toulouse, veuf de Marie Élisabeth Dazema.

Sur les frères LANASPÈZE, notaires en Guadeloupe et négociants à Bordeaux, voir article 2014-34.

de *Claudie Dussert* : **Marin BONNECARRÈRE, décédé à la Martinique**

Le 26 janvier 1773 François Bonnacarrère, maître cordonnier habitant à Toulouse rue de la Pomme paroisse Saint Étienne, donne procuration au sieur Jean Joseph Marie Amans Martin, capitaine de vaisseaux, habitant de Marseille, pour recueillir la succession de son frère Marén (sic) BONNECARRÈRE, qui était tailleur en France et qui est décédé à la Martinique

Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5071, 26/01/1773

NDLR

Marin (sic) Bonnacarrère était marié avec Marie Evrard (sans doute avant 1763, début des registres de Saint Pierre) et en avait au moins deux filles : Anne Barthélemy, née le 31/01/1765 et baptisée au Fort Saint Pierre le 19/03 (parrain Barthélemy Gras, capitaine de navire marchand ; m Anne Catherine Feret épouse de Joseph Morel) ; Marie Marthe, née le 14/12/1768 et baptisée au Mouillage le 02/02/1769 (parrain, Jean Bourgade, négociant ; marraine Marie Marthe Julliot épouse de M. Hurard). Nous n'avons pas trouvé le décès du père à Saint Pierre.

de *Claudie Dussert* : **Les frères de LACOSTE, officiers aux îles**

Le 22 mars 1778, rue Montgaillard, paroisse Saint Étienne, dans le cabinet de noble Pierre d'Albaret, ancien capitoul, avocat au parlement, habitant de Toulouse, noble Jean Pierre de LACOSTE aîné, officier au régiment du Port au Prince, actuellement à Toulouse pour affaires, ayant réglé le compte des paiements faits par le dit d'Albaret audit sieur de Lacoste ou au sieur de Lacoste son oncle, à compte du capital de 3 021 livres qu'il lui restait devoir pour le tiers le concernant de son chef et comme donataire en partie de son oncle, pour reste du prix d'un domaine à Balma, sénéchaussée de Toulouse, il s'est trouvé que le sieur d'Albaret reste devoir 2 016 livres, dont 600 livres payées en louis d'or et écus devant le notaire. Les intérêts du reste seront payées au sieur de Lacoste oncle à la décharge de son neveu chaque année et en outre ce qui manquera pour parfaire la pension de 100 livres que ledit neveu fait annuellement à son oncle (accord Me Lépine 11/08 et 24/09/1766).

Le 2 juillet 1780, au même lieu, noble Joseph Henry de LACOSTE (signe Le chevalier Lacoste), officier au régiment de la Guadeloupe, habitant de Toulouse, sur son départ pour rejoindre le régiment, fait de même pour le tiers le concernant.

Le 21 septembre 1782, le sieur Gentil Nicolas, habitant du Port au Prince, avec la procuration de Jean Pierre Lacoste aîné, officier au régiment du Port au Prince en garnison en cette ville, datée du 13 octobre 1781 (Me Thouin, Port au Prince : procuration à Legrand de Campeaux, transmise le 18 octobre au sieur Nicolas ; jointe à l'acte), reçoit du sieur d'Albaret les sommes restant dues et lui donne quittance.

Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5076, 21/03/1778 ; 5078, 02/07/1780 ; 5080, 21/09/1782

NDLR

Messire Henri Joseph Noël chevalier de LACOSTE, lieutenant en second du régiment de la Guadeloupe, né à Toulouse (noms des parents non précisés), se maria à Basse Terre le 19/11/1787 avec Marie Claire

BLANCHET, fille du sieur Blanchet et de dlle M. C. Paris (sic : elle est fille de Jean François Blanchet et Anne Marie Parize).

de *Claudie Dussert* : **ROUX de la Guadeloupe et sa femme MICHEL de la Martinique**

Le 1<sup>er</sup> décembre 1778, Antoine ROUX, marchand d'étoffes natif de la Guadeloupe, et sa femme Marie Anne Rose MICHEL, native de la Martinique, tous deux habitants de Toulouse, mariés selon la coutume de Paris, constituent leur procureur PONCET, leur parent, fabricant de draps de la ville de Carcassonne, pour, en cas de décès de Pierre Roux, bourgeois de cette ville, père d'Antoine Roux qui est son seul héritier, se mettre en possession de la succession ; entre autres recevoir du sieur Catuffe, maréchal ferrant du lieu de Layrac, ce qu'il doit aux constituants comme acquéreur d'une métairie audit lieu (Me Peyre, Carcassonne, 1776), notamment 4 000 livres qui lui furent laissées jusqu'au décès de dame Elisabeth MICHEL, religieuse Salenque de la maison de Toulouse, pour servir à la pension viagère de cette dame dont ils sont les seuls héritiers (testament Me Tayac, Toulouse, 1777).

Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5076, 01/12/1778

#### NDLR

La communauté du monastère cistercien féminin des Salenques, aux Bordes sur Arize (Ariège, 09), fondée en 1353 et ruinée par les guerres de religion en 1574, se réfugia à Montesquieu Volvestre (31) puis à Toulouse en 1676 (rue des Salenques près la basilique Saint Sernin).

Pierre ROUX, de Carcassonne, fit plusieurs voyages entre Bordeaux et la Martinique : embarquements à Bordeaux le 02/12/1727 à 26 ans, 20/03/1739 à 38 ans, 20/04/1742 à 41 ans, 21/07/1747 à 46 ans. Il est donc né vers 1701.

de *Claudie Dussert* : **Guillaume VAILHAN ou BALLIAN ou VAILLANT mort au Port au Prince**

Le 18 mai 1780 Louise VAILHAN [ne sait pas signer] femme de Jean Maclou Rudelle, fondateur de caractères, demeurant paroisse de la Daurade, fille et unique héritière de Jean BAILLAN ou VAILLANT [sic], porteur de chaises, et Jeanne Menvielle, ayant appris le décès au Port au Prince de Guillaume Vailhan son frère germain, constitue son procureur M. Garché [sic pour Garesché (1)] et Compagnie, négociant au Port au Prince, pour prendre connaissance des biens délaissés et en faire passer le produit à M. Guillaume Bernard [sic], négociant à Bordeaux.

Deux jours avant, il a fallu établir un acte de notoriété pour certifier que « *s'il y a quelque différence dans la manière d'écrire le nom propre Baillan ou Vailhan, elle en doit être imputée qu'au rédacteur ou écrivain des baptistaires ou mortuaires* » et qu'il s'agit bien de la même famille.

Deux ans plus tard, le 13 août 1782, Louise VAILLANT épouse Rudelle, instruite que le sieur Garché a reçu la succession et qu'il est à même de la faire passer en France, donne procuration au sieur Guillaume Bernal [sic] et Compagnie, négociant à Bordeaux, vu la guerre entre la France et l'Angleterre (2), pour assurer et pour recevoir les marchandises et effets de la succession de son frère qui doivent venir pour son compte.

Le 20 janvier 1783, dans la maison d'Antoine Mazaré l'aîné, négociant, Louise VAILLANT épouse Rudelle reçoit de ce dernier 580 livres, acompte de 4 580 livres à elle dues par MM Garesché et Billotteau, négociants au Port au Prince, et M. Bernard, négociant de Bordeaux, somme provenant de la succession de son frère Guillaume et reçue de Me Girolt, curateur aux successions vacantes

Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5078, 16 et 18/05/1780 ; 3<sup>E</sup> 5080, 13/08/1782 ; 3<sup>E</sup> 5081, 20/01/1783

#### NDLR

(1) Garesché : famille de négociants de La Rochelle dont un des frères, Pierre, était négociant au Port au Prince.

(2) Guerre d'Indépendance américaine (1773-1783). La France y participa aux côtés des Insurgés à partir de 1778.

Guillaume VAILLANT est décédé au Port au Prince, chez M. Joubert, médecin, le 18/09/1779 et il a été inhumé le lendemain : environ 40 ans, natif de Toulouse.

de *Claudie Dussert* : **Laurent ESTRIPAUT, mort à Aquin**

Le 2 juillet 1785, dame MAZARÉ épouse du sr Maury, négociant, et habitante de Montégut en Agenois, héritière de feu sr Antoine Mazaré l'aîné, négociant de Toulouse, constitue son procureur le sr François Caussonne aîné, négociant de Toulouse, pour recevoir de MM Bernard et Compagnie, négociant de Bordeaux, toutes les sommes qu'il pourra lui faire passer provenant des envois faits par le sieur Léonard LACOURT, négociant d'Aquin, Saint-Domingue, procureur par acte du 19/02/1782 des demoiselles Jeanne ESTRIPAUT épouse d'Étienne Rouquet, maître boulanger de Toulouse, et Suzanne Estripaut épouse du sr Jacques Manens, ménager du lieu de Basus, paroisse de Garidech en Languedoc [31], tante et nièce, héritières pour les deux tiers du sr Laurent Estripaut plus jeune frère de dlle Estripaut de Rouquet et oncle de dlle Estripaut de Manens, décédé à Aquin.

Toulouse, Me Jean Baptiste Lépine, 3<sup>E</sup> 5083, 02/07/1785

NDLR

Laurent ESTRIBAUT (sic) est mort au bourg d'Aquin le 03/11/1781 : négociant né à Toulouse, âgé d'environ 49 ans.

de *Claudie Dussert* : **Les Dominicains de la Guadeloupe en 1769**

Dans un registre de Me Jean-Pierre Richard à Toulouse est relié un acte de Me Delongchamp, daté du 28 mars 1769, passé en la salle capitulaire de la maison conventuelle des Révérends pères Dominicains de Guadeloupe au Baillif, par Dominique Peré, préfet apostolique supérieur général des frères prêcheurs, et les pères Jean Baptiste Brian, curé de Saint Dominique du Baillif ; Ferrieu, desservant Notre Dame de Bon Port de la Pointe Noire ; Vidalat, curé de Saint Louis de Bouillante ; Romefort, curé de Sainte Rose du Grand Cul de sac ; Reynier, curé de la Trinité du Lamentin ; Carliol, curé de Saint Jean Baptiste de la Baye Mahault ; Viguier, et ce en présence de Saturnin Pincevoir, négociant demeurant au Bourget paroisse Saint François Basse Terre, et Mathieu Deaux, habitant demeurant paroisse Saint Dominique du Baillif, témoins.

Ils constituent leur procureur général le procureur syndic du couvent des Jacobins de Toulouse pour recevoir ce qui leur appartiendra de 1657 livres de rentes perpétuelles sur les aides et gabelles en 5 parties par contrats à Paris les 03/02/1721 (Me Delaleu), 17/03/1722 (Me Georges), 27/11/1721 (Mre Lorimier), 16/09/1721 (Me Hachette), ainsi que sur le remboursement des dettes de l'état par le transport qui leur en a été fait par Charles marquis de Senecterre et de Brinon, maréchal de France (Me Brinon, Paris, 01/04/1753).  
Toulouse, Me Jean-Pierre Richard, 3<sup>E</sup> 26497

de *Claudie Dussert* : **Pierre RIGAL, décédé à la Dominique**

Le 29 août 1769 Jean Louis Albert RIGAL, bourgeois, habitant du lieu de Merenvielle, diocèse de Toulouse, sénéchaussée de l'Isle Jourdain, donne procuration à Mr Nicolas DU CASSE, négociant au Fort Saint Pierre, exécuteur testamentaire de Pierre RIGAL, décédé à la Dominique après avoir fait un testament olographe l'instituant son légataire universel, pour prendre connaissance de l'inventaire des meubles, effets, or et argent, nègres négresses et mulâtres, fonds de commerce, etc.  
Toulouse, Me Jean-Pierre Richard, 3<sup>E</sup> 26497, 29/08/1769

NDLR

Un Pierre RIGAL, de Toulouse, était parti de Bordeaux pour Saint-Domingue à 18 ans le 06/07/1724 et un Pierre Jacques RIGAL, de Mérenvielle, parti aussi pour Saint-Domingue, à 34 ans, le 28/12/1780.

de *Claudie Dussert* : **Succession d'Antoine MARTIN, à Saint-Domingue**

Le 22 décembre 1765 les frères Pierre Martin, procureur au parlement de Toulouse, et Antoine Martin, praticien au Palais, uniques héritiers de feu Géraud Martin, ancien marchand de Toulouse, donnent procuration à M. COMPAING, ancien capitaine de milice, « habitant depuis nombre d'années au Boucassin isle St Domingue », pour prendre connaissance de la succession de leur oncle Antoine MARTIN, natif de Toulouse « habitant dudit lieu du Boucassin depuis sa jeunesse, où il a exercé la chirurgie ».  
Toulouse, Me Jean-Pierre Richard, 3<sup>E</sup> 26495, 22/12/1765

de *Claudie Dussert* : **Paul de CORBIÈRES recrute deux engagés pour Saint-Domingue**

Traité, le 25 avril 1771, entre messire Jean Honoré Cros de Lamouzié, chevalier conseiller avocat du roi au bureau des finances de Toulouse, au nom de noble Paul de CORBIÈRES, chevalier, résidant à Maribaroux dépendance du Fort Dauphin, d'une part, et d'autre part Jean CHABERT, 22 ans, fils de Jacques et Marie Escande, métayers à la métairie dite de M. Enjean, paroisse d'Escoussens, appartenant aux pères Chartreux de la Chartreuse de Faix près de Castres en Languedoc, et Jacques RICARD, 23 ans, fils de François et Rose Rivals aussi métayers à la métairie de Bicalarié (même lieu et propriétaires). Chabert et Ricard promettent de se rendre à Bordeaux et s'y embarquer dans le vaisseau qui leur sera désigné par le sr BONNAFFÉ, négociant, qui pourvoira à leur nourriture et logement dès leur arrivée et paiera la traversée aux frais du chevalier de Corbières. Ils resteront sur l'habitation comme laboureurs et domestiques pendant trois ans, sous peine d'être considérés comme déserteurs. Leurs gages seront de 300 livres argent du pays par an pour chacun et ils seront logés, nourris, blanchis, tant en santé qu'en maladie. Au bout des 3 ans ils pourront revenir en France, traversée payée par le chevalier de Corbières jusqu'à Bordeaux, plus 15 livres pour leur retour à Escoussens. S'ils préfèrent rester travailler pour un autre maître ou leur compte particulier, le chevalier de Corbières sera déchargé envers eux des frais de la traversée de retour. Ils ne savent pas signer.  
Toulouse, Me Jean-Pierre Richard, 3E 26498 25/04/1771

NDLR

Le 2 mai 1771, Jacques RICARD s'embarque à Bordeaux pour Saint-Domingue sur le navire le Grand Alexandre, avec Jean ISAMBERT, 22 ans, tous deux natifs de Castres (AD 33 6 B 54). « Chabert » avait-il été écrit par erreur pour Isambert par le notaire ou l'erreur est-elle dans l'inscription de l'embarquement ?

Jean Paul de CORBIÈRES, chevalier, ancien officier au régiment d'Aunis, alors Montboissier, passé à Saint-Domingue dans les troupes détachées de la Marine puis établi au Cap-Français, y demande l'enregistrement de ses lettres de noblesse en 1782, par l'intermédiaire de son frère le marquis de Corbières seigneur de la Combe du Mator, Brunac, et coseigneur de la vicomté de Paulin, demeurant dans son château de la Combe à Castres (COL E91). Cette famille avait été maintenue dans sa noblesse le 22 juin 1666, sur titres la prouvant depuis 1470 ; l'aïeul, Louis de Corbières sieur de Peyrebrune, s'était marié par contrat en 1687 avec Marguerite de Pujol ; le père, baptisé en 1688, s'était marié par contrat en 1722 et avait fait son testament en 1755.

Jean Paul de Corbières, écuyer, natif de Castres, de taille haute, s'était embarqué à 20 ans à Bordeaux pour Saint-Domingue le 6 juin 1752 (AD 33, 6 B 51) ; il y était reparti à 34 ans le 10 octobre 1765, avec son valet de chambre Pierre dit St Pierre, de Castres, 21 ans (6 B 53) et revenu le 02/08/1775 avec Antoine et Manuel, ses domestiques nègres (Colonies F/5b/16).

Le 13 août 1766 (6 B 53) un Jean Lacombe de Corbière, de Castres, 24 ans (un neveu ?) , s'embarque aussi pour Saint Domingue.

Avant 1788 Jean Paul de Corbières épouse une créole de Saint-Domingue, Angélique Henriette Lousteau-Herrère (famille propriétaire de cafétérias à l'Acul et Plaine du Nord), dont il a un fils, Charles Henri Auguste, et une fille, Angélique Augustine : le 13 ventôse an VI à Norfolk, sa veuve et sa fille donnent procuration à leur fils et frère pour reprendre possession de leurs biens à Saint-Domingue (fichier Houdaille). Le couple était propriétaire au moins de la sucrerie Corbière et de 5/8<sup>e</sup> de la sucrerie Paterson au Trou et d'une hatte au Terrier Rouge mais lors de l'Indemnité (19 avril 1831) ils n'avaient plus comme héritiers que des créanciers, dont Bonnaffé !

#### De Ramón Martínez Borromé : Familles de Guadeloupe émigrées au Venezuela

Etabli au Canada mais originaire du Venezuela, descendants de Guadeloupéens émigrés, *Ramón Martínez Borromé* nous signale qu'il y a plusieurs actes concernant des Guadeloupéens ou des descendants de Guadeloupéens établis au XIXe siècle dans l'état de Sucre (Irapa, Guiria)

Il nous a envoyé ce qu'il a trouvé sur ses ancêtres et nous avons fait la recherche complémentaire dans les registres de Guadeloupe. Voici l'ascendance reconstituée :

1 Ramón MARTÍNEZ BORROMÉ

6 Jean Nicolas BORROMÉ BRIDGEWATER

7 Constantina LÓPEZ

12 Juan Eustacio BORROMÉ

x 30/12/1880 Irapa, à 55 km de Guiria, état de Sucre, Venezuela

13 Luisa María BRIDGEWATER

24 Juan BORROMÉ

25 María Petronila NAVARRO

26 Eduardo N. BRIDGEWATER

27 Eloya (Eladia o Elodia) BALLIACHE

(Elodia GÓMEZ d'après l'acte de mariage de 1880 de sa fille)

o 1843 (pas à Basse-Terre : vu de 1838 à 1843)

48 Luis BORROMÉ

49 Rosa Inés BERGER o VERGEL

54 Pierre **BALLIACHE** ROUX (BALIACHE de **Guadeloupe**).

marin puis charpentier

(frère : Charles Balliache, marin, né vers 1803 à Basse Terre x 26/08/1828 Basse Terre, Marie Anne Bonne Descostier)

o juillet 1805 Basse Terre ; d'après enquête et jugement du 27/05/1827

x 30/05/1827 Basse Terre

? 55 Élisabeth **THIRION**

o 20/11 d 04/12/1806 Basse Terre Saint François

Supposition : Elisabeth THIRION épouse BALLIACHE serait mère d'Elodia Balliache. Mais celle-ci est peut-être issue d'un remariage éventuel de son père, d'où le « ? » pour elle et son ascendance

108 Charles Martin BALLIACHE

marin puis marchand à Basse Terre

o ca 1772 (25 ans au mariage) Le Havre

+ 07/12/1806 Basse Terre ; 35 ans (Charles Balliasse)

x 26 brumaire VI (16/11/1797) Saint François Basse Terre

109 Rosalie ROUSSE ou ROUX

propriétaire à Basse Terre

- o ca 1779 (18 ans au mariage) Martinique ; frère et tuteur présent, François Rousse)  
+ 1828/
- ? 110 Hyacinthe THIRION  
propriétaire et maître forgeron  
o ca 1758 Thiancourt, Moselle, fils légitime de François T. et Barbe ROBINET  
+ 11/06/1816 Basse Terre Saint François, bas du bourg ; environ 58 ans
- ? 111 Marie Solitude LACOUR  
o ca 1768/69 Basse Terre, fille de Jean Baptiste et Marie Anne PEYEN  
+ 19 d 20/05/1830 Basse Terre, chez son gendre Pierre Balliache, marin, 26 ans, qui déclare le décès ; elle a  
61 ans

216 Nicolas BALLIACHE, au Havre  
217 Marie Anne TANVILLE (ou GOUVILLE), au Havre  
218 François ROUSSE ou ROUX, à la Martinique  
219 Angélique RENAUD, à la Martinique

de *Claudie Dussert* : **Jacques COUFFITE ancien maître en chirurgie de Saint-Domingue**

Le 6 août 1760 Me Jean Pierre Maruquet, secrétaire de M. de Morlhon juge à Toulouse, vend à Jacques COUFFITE, ci-devant maître en chirurgie à Saint-Domingue actuellement à Toulouse, une maison à haut et bas étage ainsi que tout son mobilier, qu'il possède aux bains de Bareige [sic pour Barèges, Hautes Pyrénées, 65], venant de la succession de son frère Me Jacques Maruquet, notaire de Luz en Bareige, dont il est seul héritier, pour 7 600 livres, dont 600 payées (détail du reste donné).  
Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1155, 06/08/1760

de *Claudie Dussert* : **FABRE-PÉRIER, du Fort Royal de la Martinique**

Le 15 mai 1765 Pierre Paul Gilibert Cadet, marchand boutonier habitant de Toulouse, établit une procuration en blanc pour recevoir des héritiers du Sr FABRE PERIER, habitant du Fort Royal de la Martinique, ou sur les terres de la Carrière près du Fort, 614 livres, compte arrêté par le dit Fabre le 9 mars 1753.  
Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1160, 15/05/1765

NDLR

Le 28 juillet 1763 les frères Jacques Fabre Périer, 18 ans, et Pierre Fabre Périer, 22 ans, natifs du Fort Royal, étaient repartis de Bordeaux pour la Martinique, « *pour affaires* ». Ils signent seulement Fabre (AD 33, 6 B 52). Ils font probablement partie des héritiers concernés. Plusieurs familles Fabre à la Martinique (voir les index de GHC). Les registres du Fort Royal conservés en France commençant en 1763, nous n'en savons pas plus.

de *Claudie Dussert* : **Testament de Marianne Charlotte DUPRAT épouse de Paul LAFONT, de la Guadeloupe**

Le 24 octobre 1769 M. Paul LAFONT, habitant de Toulouse et ci-devant de la Guadeloupe, ayant appris que feu dame Marianne Charlotte DUPRAT son épouse, décédée à Toulouse en octobre de l'année dernière, avait fait un testament mystique quelque temps auparavant, déposé à nous notaire, et ayant besoin de connaître ses dispositions et dernières volontés, requiert de procéder à l'ouverture, lecture, publication et enregistrement dudit testament. Le testament est cousu avec soie verte, cacheté en quatre endroits avec cire ardente rouge d'un cachet appartenant au comparant et suscrit le 5 décembre 1767 par nous notaire.

Suit le testament, du 2 décembre 1767, de dame Marianne Charlotte DUPRAT épouse du Sr Paul LAFONT habitant de Toulouse, « *native de Notre Dame de Bon Secours du Port Louis Grande Terre Guadeloupe* », fille de feu Sr Jean Duprat et de dame Bérénice Charlotte BRUMAND : je « *lègue au posthume ou posthumes dont je puis être actuellement enceinte et dont je pourrais le devenir par la suite et à chacun de mes enfants à naître la légitime* », et les institue mes héritiers particuliers. Si je meurs sans enfants et que la dame Brumand ma mère me survit, je l'institue pour mon héritière particulière. Je nomme mon héritier général et universel du surplus de mes biens le sr Lafont mon époux. Testament remis au notaire en présence de témoins le 5 décembre suivant, par la dame Duprat épouse Lafont, en son domicile rue de Paradou, paroisse de la Dalbade.  
Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1164, 24/10/1769

NDLR

Voir GHC 141, octobre 2001, p. 3305, in « Gens des îles à Bordeaux » par *Marcel Douyrou* : Paul LAFON (sic), chirurgien habitant de la Guadeloupe, natif de Saint Cernin de Préchac près Tarbes (65), avait épousé à Bordeaux par contrat du 16/08/1766 (3<sup>E</sup> 12934) Marie DUPRAT, native de la Guadeloupe. Elle avait donc rédigé son testament un peu plus d'un an après le mariage.  
Ses parents, Jean DUPRAT, négociant natif de Bordeaux paroisse Saint Michel, fils de Jean, négociant à Bordeaux et Marguerite AMBLARD, et Charlotte Bérénice BRUMAND, fille de + Pierre et Marie BELTEAU,

s'étaient mariés au Port Louis le 5 juin 1742. Charlotte Bérénice Brumand, marchande, veuve, s'était remariée au Port Louis le 19 mai 1749 avec Jean Joseph DAUBAS (ou d'AUBAS), natif de l'archevêché d'Auch ; deux enfants furent baptisés le jour du remariage.

de *Claudie Dussert* : **BOYER de LA JONCASSE de Saint-Domingue**

Le 5 janvier 1770, noble Joseph BOYER de LA JONCASSE (signe : le chevalier de Boyer lajoncasse), habitant de Toulouse rue Vinaigre paroisse Saint Étienne, « *ayant ci-devant résidé pendant longtemps dans l'isle Saint-Domingue paroisse de l'Arcahaye* », révoque sa procuration en faveur de M. Jacques Lemeusnier l'aîné et constitue des procureurs Messieurs LILLAVOIX frères, négociants associés habitants au Port au Prince, pour recevoir tous les arrérages dus au constituant de la rente viagère annuelle de 700 livres argent de France à lui due par Mrs Pierre HOSTEN, ancien trésorier de la marine, et Jacques NOUGUÈS, capitaine de milice, habitants de l'Arcahaye, débiteurs de ladite rente, et traiter pour le capital s'ils trouvent à propos de s'en libérer et d'éteindre la rente.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1165, 05/01/1770

de *Claudie Dussert* : **DUVERNIS et RICHER, Saint-Domingue**

Le 18 juin 1770, Jean François DUVERNIS, habitant de Toulouse près la place Royale paroisse de la Daurade et ci-devant du quartier des Écrevisses dépendance du Fort Dauphin, île de Saint-Domingue, en son nom et comme commun en biens de son épouse dame Françoise Élisabeth RICHER, confirme les pouvoirs par lui donnés au Sr Louis RAMSON jeune, négociant au Cap Français, et lui en donne un autre pour rendre à l'amiable le compte de la tutelle gérée par ledit Sr constituant du Sr François DROUINAUD et de la régie de ses biens, et pour procéder pour lui avec les héritiers RICHER ses beaux-frères et belles-sœurs à la division des effets mobiliers, papiers et autres choses qui restent à partager entre eux.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1165 18/06/1770

#### NDLR

Sur une fille du couple DUVERNIS x RICHER, voir la réponse 99-186 GHC 121, décembre 1999, p. 2696, et la question 00-107, GHC 129, septembre 2000, p. 2940, avec réponse même numéro p. 2963-64.

de *Claudie Dussert* : **Jean COULOM, habitant de Limonade**

Le 3 janvier 1774 Jean COULOM, habitant ci-devant de Limonade, gouvernement du Cap, Saint-Domingue, de présent à Toulouse demeurant rue de la Pomme, paroisse Saint Étienne, sans révoquer les pouvoirs donnés à M. BOUCHAUD, écuyer, commandant des milices du quartier de Limonade et habitant au Roucou, le constitue son procureur pour gouverner tous ses biens et affaires dans l'île.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1169, 03/01/1774

de *Claudie Dussert* : **La veuve de Pierre RAYMOND, négociant au Cap**

Le 13 décembre 1775 à son domicile rue des Tourneurs paroisse Saint Étienne à Toulouse, la dame Perrette LALANNE veuve de Pierre RAYMOND, négociant au Cap Français, constitue son procureur M. Bertrand LAFARGUE, négociant habitant du Cap, pour retirer des mains du Sr CANTAYRE, aussi négociant au Cap, toutes les sommes qu'il a appartenant à la succession de son mari, ainsi que les titres, papiers et documents.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1170, 13/12/1775

#### NDLR

Un Antoine CANTAYRE, natif de Saint Jory, diocèse de Toulouse (31), fils de + Jean, bourgeois, et + Jeanne Gayrat, mourut à 39 ans aux Gonaïves le 08/09/1782.

Le registre conservé du Cap n'étant que de 1777 à 1788 nous n'avons pu y chercher le décès de Pierre Raymond.

de *Claudie Dussert* : **Bernard DAUGÉ, de l'Artibonite, démissionne de sa charge de procureur au parlement de Toulouse**

Le 15 janvier 1777 dame Marianne Marmond épouse de Me Bernard DAUGÉ, procureur au parlement de Toulouse, résidant depuis plusieurs années en l'isle de Saint-Domingue, quartier de l'Artibonite paroisse Notre Dame des Vérettes juridiction de Saint-Marc, munie de la procuration expresse de son mari du 2 juin 1776 devant Me Cerfeuillet et Gasanhe, notaires à Saint-Marc, fait en son nom « *la démission pure et simple du titre et office de procureur au parlement de Toulouse* » en faveur et au profit de la communauté des procureurs audit parlement (long détail donné), moyennant 6 000 livres, dont 1 000 pour le prix du titre et 5 000 pour indemnités, dont 2 787 livres payées à la dame et le reste en rente annuelle de 160 livres chaque année. Intervient le sieur Pierre Clausolle négociant, habitant de Toulouse, maître des biens dotaux de dlle Marguerite Marmond son

épouse, qui reçoit de la dame Marmond Daugé 2 563 livres, dont 1 724 livres que Daugé devait à la dite Marguerite Marmond qui l'avait payée à sa décharge sur le prix de l'office de procureur au parlement de Toulouse à la demoiselle Pasquier épouse de Me Lafont (Toulouse 13/12/1763 Me Lépine ; 30/07 1766 et 26/08/1767 Me Moncassin). Au moyen de ce paiement au Sr Clausolle, il se trouve rempli de la somme de 2 000 livres que la dlle Marguerite Marmond son épouse s'était constituée à prendre sur le sr Daugé dans leur contrat de mariage du 14/06/1770 (Me Biros, Toulouse). Intervient aussi Cécile Marmond épouse de Me Jean Pierre Gaich de Crozes bachelier en droit habitant de Toulouse qui reçoit de la dame Marmond Daugé 224 livres pour ce que lui devait le sr Daugé sur ledit office de procureur (13/12/1763, 30/07/1766, ci-dessus, et 23/09/1767 Me Moncassin).

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1172, 15/01/1777

NDLR

Me Daugé était établi notaire à la Petite Rivière de l'Artibonite ; seules les années 1783-1784 de ses minutes sont conservées. Il était associé en 1784 avec Me Bono de Bellamy (GHC 66, décembre 1994, p. 1225-1226).

de *Claudie Dussert* : **Vente de 25 nègres par Madeleine GABET veuve de Jacques SOUVERBIE habitante du Port de Paix**

Le 15 juillet 1777 dame Madeleine GABET veuve de M. Jacques SOUVERBIE, habitante du Port de Paix, Saint-Domingue, actuellement habitante de Toulouse logée rue du Four Bastard paroisse Saint Étienne, établit une procuration en blanc pour vendre à son frère François GABET, capitaine d'artillerie audit Port de Paix, 17 nègres et 8 négresses lui appartenant et dont il est chargé, appelés Cupidon, Jean-Baptiste, Arlequin, Télémaque, Cupidon dit Bras Brûlé, Sancho, Mentor, Jolicoeur, François, Guillaume dit Jassa, Jean Pierre, Bernard, Philippe, George, Claude, Hypolite et Jacques ; Rose, Calipso, Judith, Claudine, Venus, Louison, Marianne et Minerve ; en tout 25, moyennant 34 500 livres, somme « à laquelle tous ensemble ils ont été amiablement estimés ». Le paiement se fera en lettres de change, café ou autres denrées en deux termes égaux, moitié en mars 1778 et moitié en mars 1779.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1172, 15/07/1777

NDLR

Madeleine Elisabeth GABET veuve SOUVERBIE, domiciliée à Toulouse, est sur la liste des propriétaires des colonies en France en l'an VIII.

Née à Port de Paix le 05/08/1730 (AM Toulouse, 2 I, voir GHC 22, décembre 1990 p. 234), elle était fille de Pierre GABET, négociant au Port de Paix, et Élisabeth CHAIGNEAU et elle avait épousé en 3èmes noces le 09/11/1766 au Port de Paix Jacques SOUVERBIE, chirurgien major, lui-même veuf. (voir GHC 129, septembre 2000, p. 2958-59).

Jacques SOUVERBIE, qui était chirurgien major au Port de Paix depuis 1744, reçut en 1763 un brevet de chirurgien major au Port de Paix (Colonies E 373). C'est probablement lui qui s'était embarqué à Bordeaux pour Le Cap le 23/01/1742 : âgé de 25 ans il était originaire de Pau. Deux autres SOUVERBIE, Pierre et Bernard, aussi chirurgiens et natifs de Jurançon en Béarn, ses neveux, s'étaient mariés au Port de Paix en 1762 et 1769 (GHC 32, novembre 1991, p. 431).

Voir aussi les GABET et SOUVERBIE dans la longue réponse de Pierre Bardin à la question 00-74 Nidelet, GHC 129, septembre 2000, p. 2957-59.

de *Claudie Dussert* : **Notoriété enfants de LASSUS de SAINT GENIÈS de Saint-Domingue**

Le 17 mars 1779 acte de notoriété en faveur de noble Jean François de LASSUS seigneur de Saint Geniès, Marguerite et Marie Pétronille de LASSUS, frère et sœurs, natifs de Saint-Domingue et habitants depuis longtemps à Toulouse, seuls héritiers de dame Catherine Pétronille PASQUIER de LASSUS, décédée ab intestat ; ils ont de la dite hérité des possessions à la Plaine du Nord, juridiction du Cap français, pour la régie desquels ils ont fondé de leur procuration le sieur BAYON de LIBERTAT. C'est d'eux dont parle ce dernier « lorsqu'il se sert de l'expression des héritiers Lassus dans les affaires, remises et envois qu'il leur faits ».

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1174, 17/03/1779

NDLR

Le 27/06/1753 arrivée à Bordeaux, venant du Cap, de Lassus de Saint Geniès « et sa dame », avec une négresse créole (nom et âge non précisés) (F/5b/14).

Catherine PASQUIER est morte à Saint-Domingue en 1739, épouse de Jean Pierre de LASSUS de SAINT GENIÈS, capitoul de Toulouse et tuteur d'Élisabeth LELONG fille de Pierre et Marie Anne PASQUIER : voir GHC 102, mars 1998, p. 2180 (et les articles sur les héritières Lelong, p. 96-97, 664-665, 2828, 3589).

Généalogie LASSUS de SAINT GENIÈS sur Geneanet par Guy Parmentier (albispy) : les frère et sœurs cités ci-dessus sont nés entre 1733 et 1739.

de *Claudie Dussert* : **Testament DAST, de la Dominique**

Le 13 juin 1783 le sieur Joseph François DAST, horloger, habitant de Toulouse, fils de feu Jean Roch et Marguerite THOMIR, habitants de Toulouse et ci-devant de l'île de la Dominique en Amérique où il est né, se proposant de retourner en Amérique, dicte son testament au notaire (mais il sait écrire et signer). Il institue pour son héritière universelle sa mère et si elle vient à prédécéder Marie Thérèse Dast sa sœur, épouse de Louis Berger, organiste, actuellement au château de Péguilhan en Comminges (Haute-Garonne, 31).  
Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1178, 13/06/1783

NDLR

Jean Roch DAST, natif de Toulouse, était parti à 22 ans de Bordeaux pour la Martinique le 20/03/1752 (Colonies F/5b et AD 33 6/B/51)..

de *Claudie Dussert* : **Jean SERVANT, mort au Cap Français, et sa veuve**

Le 17 avril 1784 Delphine CREPEL veuve de Jean SERVANT, habitante de Toulouse paroisse de la Daurade, rue des Balances, ayant appris le décès de son époux au Cap français et qu'elle a à exercer différentes reprises sur sa succession (Cm 03/06/1775 Me Entraigues à Toulouse), établit une procuration en blanc pour faire saisir le produit de la succession mobilière de son mari entre les mains de ses exécuteurs testamentaires.  
Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1179, 17/04/1784

NDLR

Un Jean SERVAN, âgé de 28 ans, marchand natif de Bellon en Angoumois (Charente, 16), est en effet décédé le 2 novembre 1783 au Cap et a été inhumé le lendemain, en présence de 5 personnes.

de *Claudie Dussert* : **Contrat de mariage de dlle Marie TRIBIÉ, du Dondon**

Le 3 juin 1785, contrat de mariage signé maison du sieur Tribié entre le sieur Jean CHAURON, bourgeois habitant de Cintegabelle diocèse de Mirepoix, fils mineur de feu Joseph, marchand de la dite ville, et demoiselle Marie ORTRIE, assisté du sr Bertrand Senil, négociant habitant de Toulouse paroisse Saint Étienne, son oncle par alliance et curateur aux causes, d'une part, et la demoiselle Marie TRIBIÉ native de Saint-Domingue quartier du Dondon dépendance du Cap, fille du sieur Paul Tribié ci-devant habitant de la dite île, habitant de Toulouse depuis environ deux ans et depuis un an paroisse Saint Étienne, et de dame Marie Michel Quentin Charlotte LEMAIRE (laquelle ne sait pas signer), avec lesquels elle demeure, paroisse Saint Sernin.

La dot est de 16 000 livres, reçues en espèces ayant cours. Les témoins sont les frères et cousins de l'époux et Jean Baptiste Tribié, frère de la future épouse.

Note en marge : expédié le 30/03/1827 aux époux Vigié.  
Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1180, 03/06/1785

Le 4 octobre 1788 la dame Marie Charlotte LEMAIRE, épouse du sr Paul TRIBIÉ, bourgeois habitant de Toulouse rue de Lesquille paroisse Saint Sernin et ci-devant du quartier du Dondon, donne procuration à son mari pour, en son nom, vendre tous les biens immeubles qu'elle possède au Dondon, lieu appelé Matador, à elle advenus par le décès de ses père et mère, Charles Augustin LEMAIRE et Marie Rose LE PELLETIER  
Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1183, 04/10/1788

NDLR

Voyages de Paul TRIBIÉ, créole, entre Bordeaux et Saint-Domingue (F/5b, fichier Houdaille) : le 30/07/1768 de Saint-Domingue à Bordeaux, le 06 ou 10/11/1769 de Bordeaux à Saint-Domingue.

Enfants au Dondon :

Joseph TRIBIÉ o 04/04 b 18/06/1777 + 04/08/1779, 3 ans

Marie Joséphine o 24/09/1781 b 04/01/1782

Présence d'une famille TRIBIÉ contemporaine en Haïti issue de Joseph Emmanuel (1893-1982), avocat, conseiller d'état, fils de Sirius Tribié et Zelise Egron : voir Histoire et Généalogie de la famille ELIE d'Haïti par *Peter Frisch*.

de *Claudie Dussert* : **Jean DELPECH, marchand tailleur d'habits du Cap**

Le 2 septembre 1785 demoiselle Jeanne Marie COUTANCEAU épouse du sieur Bernard Laforgue, cordonnier, habitante de Toulouse, faisant pour le sieur Jean DELPECH, marchand tailleur d'habits au Cap (procuration 21/09/1784, Me Rivery et Coupigny au Cap), fait cession à titre de forfait en faveur de demoiselle Marguerite ALGA veuve en secondes noces de Jean Coutanceau maître tailleur d'habits, habitante de cette ville, de tous les droits successifs du chef de Jean François Coutanceau compétant le dit Jean Delpech frère



utérin de ce dernier et qui étaient dus à Jean Delpech co-successeur dudit Jean François Coutanceau et de Marie MARTY leur mère, et ce moyennant 400 livres que la demoiselle Alga a payées.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1180, 02/09/1785

NDLR

Le testament de Marie MARTY veuve en premières noces de Jean DELPECH et épouse en secondes noces de Jean COUTANCEAU figure chez Me Claude Rieux à Toulouse, 3<sup>E</sup> 10952 1<sup>er</sup> registre, le 7 mai 1745 (photo 104, dépouillement EGMT).

Un Jean DELPECH, marchand, natif de Nérac, 18 ans, était parti de Bordeaux pour Saint-Domingue le 30/12/1766 (AD 33 6 B 53 et F/5b fichier Houdaille) et un autre Jean Delpech, négociant, le 14/06/1749 (F/5b, fichier Houdaille).

de *Claudie Dussert* : **LESCHALOUPE, BLANCHARD et DABOS, de la Guadeloupe**

Le 16 juillet 1790 les sieurs Antoine LESCHALOUPE et Charles BLANCHARD, natifs de la Guadeloupe et de présent à Toulouse affirment que Me Jean Charles VIGAROZY, avocat au parlement de Toulouse, a reçu chez lui en pension le sr DABOS, au vu et su et du consentement du Sr ARDENNE correspondant dudit Dabos, qui payait chaque trois mois le prix de la pension et certaines fournitures et autres avances que le Sr Vigarosy était dans l'usage de lui faire, « *souliers, bas, culottes et autres de ce genre* ». En confiance le Sr Vigarosy se crut autorisé à faire des avances jusqu'à 500 livres environ, en habits linge et autres, que Dabos a emporté avec lui en Amérique. Dabos, prévoyant que le Sr Ardenne n'aurait pas assez de fonds pour payer le Sr Vigarosy, le pria de recevoir une lettre de change sur sa mère.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1185, 16/07/1790

NDLR

Il s'agit probablement ici de trois amis guadeloupéens étudiants à Toulouse, dont les frais de pension et autres étaient payés par des négociants correspondants de la famille.

Les BLANCHARD sont nombreux en Guadeloupe, de familles différentes et certaines dès le XVIIe, les LESCHALOUPE sont aussi présents dès les recensements du XVIIe siècle.

Le 15 octobre 1777 Pierre DABOS, 36 ans, né à Monségur en Béarn, s'était embarqué à Bordeaux pour la Guadeloupe avec son épouse Marguerite GEFFRIER, 38 ans, créole de La Guadeloupe, et leurs filles Nanette, 19 ans, et Marie, 16 ans, créoles de la Guadeloupe, avec Pierre Roux, 14 ans, et Pierre Dabos, 30 ans, tous deux de Pau ; signature « *Dabos pour ma famille* » (6 B 56 ; nombreux autres passagers) : un Pierre Roux Dabos, habitant, sera témoin d'une naissance Cochet en juillet 1803 à Basse Terre (GHC 174, octobre 2004, p. 4328). Le couple avait probablement laissé à Toulouse le fils, rentré en Guadeloupe en 1789 ou 1790, études terminées.

Anne Marguerite GEFFRIER (o 11/04 b18/05/1730 Port Louis, fille de Marc Antoine, négociant, et Marguerite Priou ; elle avait donc 10 ans de plus que l'âge indiqué à l'embarquement de 1777 et son mari peut-être aussi), mariée en premières noces en 1752 au Petit Canal avec Michel Martial Lamothe, négociant de Bordeaux (d'où 5 enfants de 1753 à 1764), s'était remariée en 1766 au Petit Canal (acte illisible sur microfilm) avec Pierre DABOS. Les deux filles étaient donc probablement d'un premier mariage du père.

de *Marguerite Onraët* : **Décret 1791 sur les personnes de la Martinique dans les prisons de Saint-Malo**

« *Loi [...] donnée à Paris le 12 septembre 1791* »

*L'Assemblée nationale [...] décrète que les matelots, soldats & particuliers arrêtés les armes à la main & conduits de la Martinique dans les prisons du Château de Saint-Malo, seront mis seulement en état d'arrestation. En conséquence les matelots [seront renvoyés] à leurs quartiers, les soldats dans une citadelle & les particuliers dans la ville de Saint-Malo où ils recevront la ration. Le tout jusqu'à ce que, sur le rapport qui sera fait par les commissaires qui ont été envoyés aux Isles du Vent, il ait été ultérieurement statué par l'Assemblée. »*

de *Claudie Dussert* : **Guillaume Germain FRONTON, de la Martinique**

Le 9 juillet 1792 dlle Françoise Reynaud veuve du Sr Barthélemy Samson neveu, marchand orfèvre de Toulouse et son héritière par testament (Me B. Richard, Toulouse), donne quittance à Guillaume Germain FRONTON, habitant du Fort Royal de la Martinique, absent, représenté par son beau-frère le Sr Jean Louis BAYÈS, maître en chirurgie habitant de Toulouse, de 140 livres en assignats, pour forfait de ce qui pouvait rester dû par le dit Fronton et que le dit feu Sr Samson pouvait exiger de lui pour exécution de l'acte entre eux devant le même notaire Saurine le 15/11/1767, acte par lequel le dit Fronton se mit chez le Sr Samson pour y apprendre l'art de l'orfèvrerie, l'ayant quitté avant l'expiration des deux années portées par l'acte. Ils mettent ainsi fin à l'instance pendante entre les parties.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1187, 09/07/1792

NDLR

Un Guillaume FRONTON, de Toulouse, était parti à 35 ans le 27/09/1773 de Bordeaux, mais pour Saint-Domingue (AD33 6B54).

de *Claudie Dussert* : **Testament de Jean Baptiste GARRET, natif de Guadeloupe**

Le 1<sup>er</sup> juin 1793, an second de la République, se présente chez Me Saurine à Toulouse, pour faire son testament, le citoyen Jean Baptiste GARRET, natif de Guadeloupe, gendarme à cheval de Toulouse, y habitant. Il institue son héritière générale son épouse la citoyenne Jeanne Marie DUFAUR, « *de laquelle il ne lui reste aucun enfant* ».

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1188, 01/06/1793

NDLR

Une famille GARET anciennement implantée en Guadeloupe (avant 1664), avec un Jean Baptiste, né le 14 et baptisé le 25/02/1760 aux Abîmes.

de *Claudie Dussert* : **Antoine SARRAUTE, négociant, et Joachim BIARE, huissier, de Jérémie**

Le 5 août 1793 comparaissent devant Me Saurine à Toulouse :

- Thomas Baysse, négociant de Saint Gaudens, faisant pour Antoine SARRAUTE, négociant de Jérémie, île de Saint-Domingue (procuration 06/02/1793, Me Lépine à Jérémie), héritier général du citoyen Joachim BIARE INFOU, huissier de Jérémie (testament du 5 juillet 1792, Me Dobignie, notaire à Jérémie), d'une part ; et d'autre part

- Raymonde Escande, veuve de Jean Biare, négociant habitant de Toulouse, légataire et usufruitière des biens délaissés par son époux (testament 2 juillet 1775, Me Arnaud, Toulouse) ;

- Pierre Verdier, ancien négociant habitant de Toulouse, comme administrateur des personnes et biens de ses enfants et de + Marie Biare son épouse ;

- Rose Biare épouse de Pierre Lassus, chirurgien, habitant de Toulouse ;

(les enfants Verdier et Rose Biare Lassus substitués à l'hérédité de leur père Jean Biare) ;

Ils déposent une sentence arbitrale du 24 juillet dernier, qu'ils acceptent. En conséquence Raymonde Escande veuve Biare, en son nom et celui de ses fille et petits-enfants, paie sur la succession de son mari au procureur de Sarraute héritier de Joachim Biare, 6 498 livres qu'ils étaient condamnés à lui payer depuis le décès de Jean Biare le 14 avril 1792.

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1188, 05/08/1793

NDLR

Joachim BIARE, de Toulouse, s'est embarqué à 23 ans à Bordeaux pour le Cap le 17/07/1783 (AD 33, 6 B 57).

Jean Antoine SARRAUTE, marchand originaire d'Auzas en Comminges, s'était embarqué à 33 ans à Bordeaux pour Saint-Domingue en avril 1790 (COL, F/5b).

de *Claudie Dussert* : **Contrat de mariage MONTAUBAN, de la Guadeloupe**

Le 18 juin 1793, contrat de mariage entre

- Jean Nicolas MONTAUBAN, 60 ans, natif de la Guadeloupe, habitant depuis plus de 20 ans à Toulouse, paroisse Saint Etienne, fils de + Jean et + Marianne TARRASSON ;

- Jeanne Louise Anne Marie PANEBEUF, native de L'Isle Jourdain, Gers, habitante de Toulouse paroisse Saint Sernin, fille d'Etienne François, habitant de Toulouse, et + Louise BUCHET

Dot de 6 000 livres, exigibles après le décès du père. Elle se constitue en dot tous ses droits du chef de sa mère, de 6 000 livres. Si elle meurt avant son père, celui-ci gardera l'ensemble.

Le citoyen Montauban fait donation à la future épouse de 50 000 livres si elle lui survit

Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1188, 18/06/1793

de *Claudie Dussert* : **Jean Nicolas MONTHAUBAN, marié à Toulouse et mort en Guadeloupe**

Le 16 pluviôse XI (05/02/1803) Jeanne Louise Anne Marie Panebeuf, veuve de Jean Nicolas Monthauban, propriétaire, habitante à Toulouse, tutrice de droit (1<sup>er</sup> pluviôse) de Jean Marie Julien Amédée François et Jean Maurice Michel Monthauban, ses deux enfants seuls héritiers de leur père, dit que celui-ci « *serait décédé à l'isle Guadeloupe il y a déjà quelque temps, d'après les nouvelles qu'elle en a reçues* ». Elle demande de faire l'inventaire du peu de mobilier dépendant de la succession qui se trouve à Toulouse, dans un appartement 6<sup>ème</sup> section, n° 432, donnant sur la Rivière, île de Tounis [quartier Saint Michel]. Suit le détail, pour un total de 1 164 francs. Le linge appartient à la veuve, reçu de sa famille après son mariage ; à l'époque, Monthauban était logé en chambre garnie chez le citoyen Salvat, rue Montoulieu.

Toulouse, Me François Mauras, 3<sup>E</sup> 5674 16 pluviôse XI (05/02/1803)

NDLR

Sur les parents du marié voir le mariage d'une de ses sœurs p. 2154.

de *Claudie Dussert* : **Louis LAHENS, chirurgien de Marmelade**

Le 6 juillet 1793 Jean Anne Barrué, ancien huissier, habitant de Toulouse, héritier général de Jean Barrué son père, receveur des domaines à Toulouse (par son Cm avec Jeanne Félix Saint Laurent, Me Mauras, 07/04/1787), transporte au profit de Louis LAHENS, ancien chirurgien major au quartier de la Marmelade à Saint-Domingue, actuellement habitant de Bagnères, représenté par son frère Etienne Lahens, marchand apothicaire à Toulouse, 2 400 livres portant 120 livres de rentes, à percevoir des héritiers de Joseph Boyer Raspide, moyennant 2 482 livres, versées devant le notaire.  
Toulouse Me Jean Pierre Saurine, 3<sup>E</sup> 1188, 06/07/1793

de *Claudie Dussert* : **Procuration de Pierre MARIO, matelot du Gers, retournant à la Martinique**

Le 19 mai 1773 Pierre MARIO, matelot natif de Fleurance au diocèse de Lombès, ci-devant habitant de Toulouse, paroisse Saint Pierre, resté environ 12 ans à la Martinique, fils majeur de 25 ans de + Jean Mario, domestique, et + Jeanne Mazeres, décédés ab intestat, leur unique héritier de droit, à la veille de repartir pour les isles, établit une procuration en blanc pour recueillir les successions de ses père et mère, les gérer, vendre le mobilier, percevoir les loyers d'une maison que son père a achetée à Toulouse en 1756 ; cela d'autant qu'il a appris que son père a contracté un second mariage en 1771 avec dlle Marthe Lafage à laquelle il a fait par contrat « *des avantages excessifs* », ce que la loi défend, etc. Il ne sait pas signer.  
Toulouse, Me Gilabert, 3<sup>E</sup> 1041, 19/05/1773

de *Claudie Dussert* : **Bernard FAGES, négociant du Fort Dauphin**

Le 10 juillet 1773 Jean Pelegan dit Saint Jean, marchand de chevaux habitant de Toulouse quartier Saint Cyprien, donne quittance à Bernard FAGES, négociant résidant actuellement au Fort Dauphin, représenté par son épouse Jeanne PUY FOURCAT (signe POUYFOURCAT FAGES), de 78 livres en espèces en paiement d'une jument qu'il lui a vendue il y a 5 ans.  
Toulouse, Me Gilabert, 3<sup>E</sup> 1041, 10/07/1773

de *Claudie Dussert* : **Jean TREFEL, négociant au Cap**

Le 3 août 1774 Marc TREFEL, maître fabricant de bamboches demeurant au quartier Saint Cyprien, en bonne santé, fait son testament chez le notaire devant témoins. Il veut que son corps soit enseveli au tombeau de sa famille dans l'église de Saint Nicolas ; il lègue 12 livres à la chapelle de Sainte Barbe dont il est confrère ; 100 livres pour le bouillon des pauvres de la paroisse Saint Nicolas ; 100 livres pour la décoration de la chapelle du Crucifix qu'on va construire dans la dite église ; 200 livres à un des enfants mâles de + Clément Trefel son frère décédé à Bordeaux, payables à sa majorité ; 200 livres à son frère Guillaume Trefel menuisier résidant à Dax (sic), payable après le décès de Françoise Savi, épouse du testateur ; à la « *demoiselle Françoise SAVI sa chère épouse* » la jouissance sa vie durant de son entière hérédité, qui peut être de 150 livres l'année, à condition « *de mener vie chaste et viduelle* ». Pour le surplus de ses biens meubles et immeubles, il fait ses héritiers universels ses frères Guillaume, menuisier à Ax (sic) et Jean, actuellement négociant au **Cap Français**, mais seulement après le décès de son épouse.

Le 15 février 1777 Jean TREFEL, demeurant depuis peu à Toulouse et ci-devant au Cap Français, fait cession et transport à Guillaume Gramont, marchand à Toulouse, de 500 livres à se faire payer de son frère Marc Trefel, marchand fabricant de bamboches demeurant au quartier Saint Cyprien, qui la lui doit pour le prix de la vente, cession et transport qu'il lui fit de la portion de succession et des droits dudit sieur Trefel cadet sur les biens délaissés par défunts Jean Trefel et Thérèse Angely, leurs père et mère communs, ainsi qu'il résulte de l'acte du 15 décembre 1776 (même notaire). Attendu que par cet acte de cession ledit sr Trefel s'était réservé d'occuper par lui-même la boutique et salle basse dépendant de la maison paternelle jusqu'au parfait paiement, le dit Sr Trefel n'étant plus créancier de son frère Marc, il promet de vider la boutique au 6 mars prochain. Cession moyennant 500 livres payées à l'instant. Le sr Trefel ne sait pas signer.  
Toulouse, Me Gilabert, 3<sup>E</sup> 1042 03/08/1774 et 3E 1046 15/02/1777.

de *Claudie Dussert* : **Jean Guillaume DISPAN, repartant pour les îles**

Le 3 juillet 1775 dlle Marie Anne MAGNAC, veuve du Sr Bernard DISPAN, négociant, habitante de Toulouse, quartier Saint Cyprien paroisse Saint Nicolas, « *voulant donner des preuves de sa tendresse au Sr Jean Guillaume DISPAN son fils cadet, négociant ci devant habitant de Saint Domingue où il est à la veille de revenir et lui faciliter d'autant plus les moyens de parvenir* », lui fait donation entre vifs de 3 000 livres dont 1 000 comptant et 2 000 par cession de pareille somme à elle due par Vincent Cert dit François Afteneur, habitant de Toulouse (Me Vidal, 27/06/1762). Son fils la remercie humblement et promet de tenir à compte la dite somme sur les droits qui pourront lui revenir du chef de sa mère.

Le même jour Jean Guillaume DISPAN, voulant fournir à sa mère le moyen d'être payée des sommes qu'elle a avancées pour lui, soit avant ou pendant le procès qu'il a eu au sénéchal de cette ville contre la demoiselle Jeanne Marie Rose Lacombe à raison du mariage qu'il devait contracter avec elle, soit pour la dépense de ses

habits de nocés, lui fait cession des 600 livres qui lui ont été adjugées le 20 mai par sentence du dit sénéchal et les 170 livres des dépens, sommes exigibles depuis le 20 juin dernier.

Toulouse, Me Gilibert, 3<sup>E</sup> 1043, 03/07/1775

NDLR

Jean Guillaume DISPAN, de Toulouse, était parti de Bordeaux une première fois, à 25 ans, le 04/06/1755, avec Louis DISPAN, aussi de Toulouse, 18 ans, tous deux pour affaires, mais pour la Martinique ; Jean Guillaume est reparti à 29 ans, le 03/08/1763 (dit alors négociant), cette fois pour Le Cap (AD 33, 6 B 52). Le 31/07/1773 débarquent à Bordeaux Dispan, habitant de Saint-Domingue, et son neveu. A Saint Pierre de la Martinique Guillaume Dispan, négociant, avait eu une fille de Marguerite Doucette, Marguerite Toinette Dispan, mariée au Cap le 10/07/1781, en présence de sa mère veuve (nous ne nous expliquons donc pas cette promesse de mariage à Toulouse ?), avec Laurent Boucharlat (GHC 167, février 2004, p. 4099) ; plusieurs signatures au mariage, dont Françoise et Pierre Dispan.

Il y a donc sans doute un rapport de parenté entre ces DISPAN et Pierre, aide-major du Dondon (NS 14 p. 22). Serait-ce le fils aîné ?

de *Claudie Dussert* : **PEAN et FIZEL, négociants de Saint Marc, FOUCHARD frères et PARANT**

Le 1<sup>er</sup> juillet 1774 noble Jean Antoine ROBERT, négociant, ancien capitoul de Toulouse demeurant paroisse Notre Dame de la Daurade, sans révoquer les pouvoirs par lui précédemment donnés, constitue son procureur Messieurs PEAN et FIZEL, négociants « à Saint Marc en Amérique » pour en son nom retirer les sommes à lui dues par Mrs FOUCHARD frères et Mr PARANT leur beau-frère, résidant ci-devant à Toulouse et actuellement en Amérique, soit pour argent comptant à eux fourni soit pour dépenses de bouche, habits ou autres, relativement au compte que ledit Sr Robert a fait passer aux dits Srs Pean et Fizel, et en fournir quittance ou agir contre eux si nécessaire

Toulouse, Me Gilibert, 3<sup>E</sup> 1042, 01/07/1774

de *Claudie Dussert* : **Anne GOFF veuve CALMARD, du Dondon, Saint-Domingue**

Le 16 avril 1784 rue du Canard, paroisse Saint Etienne, dame Anne GOFF, veuve en dernières nocés de Nicolas CALMARD sieur de MAUGINUS décédé le 13 juin 1783, héritière usufruitière de tous les biens dépendant de la succession de son mari par leur contrat de mariage du 23 novembre 1766 (Me Veyrat au Dondon, dépendance du Cap), établit une procuration générale à MM Fodrin et Boissonet, négociants au Cap, pour recevoir paiement des intérêts des dettes actives dépendant de la succession, se portant à 71 844 livres (suivant un état que le défunt a remis aux dits négociants, Me Cormeaux de La Chapelle, notaire au Cap) et si nécessaire agir contre les débiteurs ; faire passer en France les fonds reçus.

Toulouse, Me Gilibert, 3<sup>E</sup> 1059 16/04/1784

NDLR

Les minutes de Me Veyrat sont perdues. Les registres du Dondon ne sont conservés que de 1777 à janvier 1788 et on n'y trouve pas le décès le 13 juin 1783 : décès sans doute en France, mais pas non plus à la paroisse Saint Étienne de Toulouse.

de *Claudie Dussert* : **Joseph François de FOULQUIER, intendant de la Guadeloupe puis de la Martinique, et ses propriétés dans le Tarn et à Toulouse**

Le 18 décembre 1781 noble Sébastien de Foulquier, écuyer, demeurant à Toulouse rue des Paradoux paroisse Notre Dame de la Daurade, procédant comme procureur de messire Joseph François de FOULQUIER baron de La Bastide, son frère, ancien conseiller au parlement de Toulouse, intendant de la Guadeloupe (17/11/1781 Mes Menjaud et Arnoult, notaires au Châtelet de Paris), vend à messire Isidore de Poulhariez seigneur baron de La Réole (et autres lieux), conseiller au parlement de Toulouse, l'état et office de conseiller en la cour de parlement de Toulouse dont le dit seigneur baron de Labastide est propriétaire et actuellement pourvu, avec tous les droits y attachés, pour en faire pourvoir quand il le souhaitera son fils messire Isidore de Poulhariez, avocat au même parlement. Vente faite pour 39 000 livres, réellement payées à la vue du notaire. Le seigneur de Poulhariez reconnaît avoir reçu les lettres de provision d'office obtenues par le seigneur de Foulquier à Paris le 12 février 1766.

Le 19 octobre 1782 le même noble Sébastien de Foulquier, comme procureur de messire Joseph François de FOULQUIER son frère, ancien conseiller au parlement de Toulouse, intendant de la Guadeloupe (13/01/1781 Mes Foacier et Margantin, notaires au Châtelet de Paris), fait cession et transport à Philippe Boier, négociant de la ville d'Alby, représenté par Mr. Me Barnabé Gaujarenques, avocat au parlement et juge de la ville et baronnie de Monestier, de la somme de 30 000 livres à se faire payer par messire François Gabriel vicomte de Solages chevalier seigneur de Vindrac (etc.), chevalier de Saint Lazare, habitant en son château de Blaye en Albigeois sur celle de 70 000 livres de principal qu'il doit au dit seigneur de Foulquier intendant pour partie du prix de la vente de la terre et seigneurie de La Bastide et ses dépendances dans le diocèse d'Albi, sénéchaussée de

Toulouse, qu'il lui vendit par contrat d'hier (même notaire). Cession faite moyennant pareille somme de 30 000 livres que le sr Gaujarenques a payé des deniers remis par le dit sr Boier.

Le 15 mars 1785 le même messire Sébastien de Foulquier, comme procureur de son frère Joseph François de FOULQUIER, conseiller honoraire au parlement de Toulouse, intendant de la Guadeloupe (procuration du 13/01/1781, Me Foacié et Margantin, notaires au Châtelet de Paris), a reçu de messire François Gabriel vicomte de Solages 8 000 livres, à compte des 25 000 livres dues pour reste du prix de la terre et seigneurie de La Bastide.

Le 6 janvier 1788 c'est toujours Sébastien qui agit comme procureur de son frère Joseph François de FOULQUIER, maintenant intendant de la Martinique (procuration du 21/09/1780, Me Gilabert). Il fait cession à demoiselle Marie Fauré épouse de Monsieur Vital Vidal, ancien greffier en chef de la communauté de Carcassonne, représentée par Monsieur Me Jean Baptiste Asloin, avocat en parlement, citoyen de Carcassonne, de la rente locataire annuelle et perpétuelle de 250 livres à recevoir le 6 décembre de chaque année du sieur Vital Vidal qui la doit comme possesseur de la métairie de Bordis à Salvaza, paroisse de Maquens, que feu noble Louis de Foulquier, père dudit seigneur intendant, lui donna à titre de locataire perpétuelle (06/12/1745, Me Moncassin, Toulouse). Cession moyennant 5 000 livres déjà reçues.

Enfin, le 19 mars 1790 à Toulouse, noble Sébastien de FOULQUIER écuyer, habitant de Toulouse, dit que lors de la clôture de l'inventaire fait par le même notaire Gilabert du mobilier de toute espèce tant à Toulouse que sur le domaine de Liffard dépendant de la succession de Messire Joseph François de Foulquier son frère aîné, décédé à la Martinique en février 1789, il accepta la succession sous bénéfice d'inventaire et que la dame de Foulquier sa sœur épouse de Messire de Laffüe Dauzas y renonça, cela au procès verbal de clôture le 2 décembre 1789. Mais depuis le sieur comparant, par différents renseignements et les poursuites que font déjà plusieurs créanciers de son frère, est bien convaincu que cette succession ne peut lui être que très onéreuse. Il déclare donc y renoncer, pour s'en tenir au montant des créances privilégiées en capital et intérêts qu'il a établies sur tous les biens meubles et immeubles dépendant de la succession de son frère, dérivant de ses droits légitimes paternels et successifs maternels.

Toulouse, Me Gilabert, 3<sup>E</sup> 1053, 18/12/1781 ; 3<sup>E</sup> 1054, 19/10/1782 ; 3<sup>E</sup> 1061, 15/03/1785 ; 3<sup>E</sup> 1067, 06/01/1788 ; 3<sup>E</sup> 1070, 17/03/1790

#### NDLR

FOULQUIER, intendant de la Guadeloupe en 1781 puis de la Martinique en 1787, y est en effet décédé à 46 ans, au Fort Saint Pierre, le 13 février 1789, « *chevalier, baron de La Bastide, seigneur de St Hippolyte, Liffard et autres lieux* ». Le domaine de Liffard était au sud-ouest de Toulouse : il en reste le toponyme comme nom de « chemin ». La vente à François Gabriel de Solages de la terre de Labastide Gabausse dans le Tarn (81) dont avait été seigneur Louis Foulquier, ancien capitoul de Toulouse, grand-père de l'intendant (qui est dit à tort intendant de Saint-Domingue dans le Nobiliaire toulousain), figure dans les titres de familles, E 295, des Archives départementales du Tarn .

#### de *Claudie Dussert* : **Contrat de mariage d'ALEXIS, natif de Saint Pierre**

Le 15 mai 1782, en l'étude de Me Jean Vital Gilabert à Toulouse est signé le contrat de mariage d'Antoine ALEXIS, natif de Notre Dame de Bon Port de la Martinique « *résidant en France depuis environ 13 ans, dont les 11 dernières années en cette ville sur la paroisse Notre Dame La Daurade, sauf depuis environ 2 ans qu'il habite sur celle de Saint Etienne rue de la Pomme au service de Messieurs Roubains* », fils majeur de 30 ans de défunts Alexis et Charlotte, « *procédant comme personne libre et indépendante* ». Il épouse Jeanne CASTAING, native de la paroisse du Plan au diocèse de Rieux (31), à Toulouse depuis 3 ans dont les 11 derniers mois sur la même paroisse de la Daurade, au service de M. Henault, libraire, fille majeure de 25 ans de Barthélemy, travailleur, et Marguerite Cortade, habitants de Plan. Dot 30 livres pour tous droits paternels et maternels, exigibles après le décès des parents, qui forment les seuls biens de la future épouse. Ni les futurs époux ni le père de la future épouse ne savent signer.

Toulouse, Me Gilabert 3<sup>E</sup> 1055, 15/05/1782

#### NDLR

*Claudie Dussert* nous écrit que le mariage a été célébré à la Daurade le 10 septembre 1782 (l'époux signe) et que des enfants sont baptisés paroisse Saint Etienne.

Notre Dame de Bon Port est la paroisse du quartier du Mouillage à Saint Pierre dont les registres antérieurs à 1763 sont perdus.

Mais *Érick Noël*, qui prépare son 3<sup>ème</sup> volume du « Dictionnaire des gens de couleur en France dans la France moderne », qui portera sur le Midi (Sud-est et Sud-Ouest), après Paris et sa région puis La Bretagne, nous a aimablement indiqué qu'il doit s'agir de cet Alexis qu'il a trouvé en COL F1B4, Sénéchaussée de Toulouse :

Le 30 mars 1778, Antoine Sacaley, « Américain », a déclaré avoir amené avec lui « *un mulâtre nommé Alexis, environ 27 ans, du Cap Saint-Domingue, originaire du Fort Saint-Pierre de la Martinique, lui appartenant comme l'ayant acheté audit Cap* ». Parti avec son esclave du Cap en juin 1775, débarqués à Bordeaux en juillet pour être à Toulouse en octobre de la même année, « *où le dit nègre (sic) est resté depuis.* » Il n'y a pas d'autre Alexis dans le corpus toulousain (21 cas lors du recensement).

Alexis aurait donc été affranchi en France, prenant son nom comme patronyme et y ajoutant le prénom de son maître. Or on trouve bien l'arrivée à Bordeaux d'Antoine Sacaley, venant du Cap, le 02/08/1770, seul, et de nouveau le 19/07/1775... cette fois avec « *Hésignan Alexis, domestique blanc* » (sic !). Alors ? esclave ou libre ? mulâtre ou blanc ? probablement mulâtre très clair et peut-être affranchi à Saint-Domingue. De l'imprécision des déclarations...

Recherches faites sur Geneanet il y avait une famille SACALEY à Toulouse à cette époque : mariage à la Daurade le 13/06/1769 de Marguerite Sacaley ; mais le mariage n'est pas filiatif.

de *Claudie Dussert* : **Jean Louis Voluzien ACOQUAT de SAINTE CAMELLE, du Fort Dauphin**

Le 30 juillet 1785 Me Pierre César Cariveuc, procureur au sénéchal et présidial de Toulouse, procédant comme procureur du Sr Jean Louis Voluzien ACOQUAT de SAINTE CAMELLE, habitant au quartier de Vallière juridiction du Fort Dauphin, Saint-Domingue (procuration 30/03/1785 Me Brunet Barigny, au Trou), reçoit 1 631 livres du Sr Jean Baptiste Sassot, capitaine des troupes provinciales de la comté de Foix, représenté par Mr Joseph Carol, négociant à Toulouse.

Toulouse, Me Gilabert, 3<sup>E</sup> 1060, 30/07/1785

NDLR

Le 29/08/1772 part de Bordeaux pour Saint-Domingue Jean ACOQUAT, 19 ans, natif de la comté de Foix, et le 09/06/1784, de Bordeaux pour les Cayes Saint Louis, Benoit Voluzien Acoquat, de Bordeaux, négociant, 36 ans (AD 33, 6 B 54 et 57). A Foix se trouve l'abbatiale Saint Volusien (d'où le prénom), aujourd'hui préfecture de l'Ariège.

Jean Louis Voluzien est probablement fils de Hyacinthe ACOQUAT SAINTE CAMELLE, négociant, et Françoise de Séré, et frère d'André et Isabeau, laquelle se marie en 1780 avec François Lafont (Inventaire sommaire des archives de l'Ariège, p. 74).

de *Claudie Dussert* : **SALVY, soldat décédé au Cap Français**

Le 17 mars 1797 Jean Bertrand, maître maçon, Claude Valette, maître tripier, Guillaume Laurent, maçon, tous trois natifs de la paroisse Saint Nicolas du quartier Saint Cyprien de Toulouse et âgés de plus de 66 ans, sur la réquisition de Marianne Dufoy épouse en secondes noces de Jean Baptiste Bernières et de Raymond Mauris, aussi maçon, fils de Jean François Maury (sic) et + Marie Dufoy, certifient et attestent que Mathieu SALVY, décédé à l'Hôtel Dieu Saint Jacques de cette ville le 1<sup>er</sup> décembre dernier, fut marié avec Catherine Dufoy et qu'ils ont vécu ensemble plus de 34 ans dans différents quartiers de Saint Cyprien. Ils ont eu plusieurs enfants dont le dernier survivant Seurrolles (sic ?) Salvy est décédé à l'hôpital du Cap Français le 25 décembre 1779, comme justifié par l'extrait mortuaire signé du major du régiment d'Auxerrois. Ils certifient aussi que feu Mathieu Salvy n'a laissé aucun parent de son côté et que son décès ab intestat fait passer sa succession sur la tête de Marie Dufoy sa belle-sœur et de Raymond et Catherine Mauris ses neveu et nièce.

Toulouse, Me Gilabert, 3<sup>E</sup> 1065, 17/03/1787

NDLR

Les registres de l'hôpital militaire du Cap sont perdus. Pas trace de ce décès dans le registre paroissial du Cap.

Nota : dans le registre mis en ligne par les ANOM, pas de vues entre le 28/01/1779 et le 21/02/1780 alors qu'il n'y a pas d'interruption dans le registre microfilmé consulté au CARAN...

de *Claudie Dussert* : **Comte de LA BAUME commandant au régiment de la Martinique**

Le 5 janvier 1788 Messire Paul comte de LA BAUME d'ANGELI, chevalier de la Société militaire de Cincinnatus, capitaine commandant au régiment de la Martinique, seigneur baron de Malvès (signe Labaume baron de Malvès) et autres lieux, de présent à Toulouse, donne procuration à Me Celeri, notaire à Auterive (31), pour demander le délaissement de tous les biens meubles et immeubles, or, argent, papiers, titres et documents dépendant de la succession de Messire Claude Joseph de Murat son cousin, écuyer, décédé à Auterive il y a environ 5 ans, laquelle succession est ouverte en faveur du constituant comme ayant été institué héritier universel à défaut de Messire Gabriel François de Murat, frère du testateur (testament mystique ouvert par le même Me Gilabert le 08/07/1783), lequel a renoncé à la succession par un acte de répudiation que le constituant a en son pouvoir. Il donne pouvoir de traiter même à titre de forfait du montant de la succession et de sa valeur et de la vendre, au moins au prix de 12 000 livres, au plus tard après le décès dudit seigneur de Murat qui dans ce moment est nanti de la succession

Toulouse, Me Gilabert, 3<sup>E</sup> 1066, 05/01/1788

NDLR

Voir GHC 189, février 2006, p. 4786, 90-126 : LABAUME de MALVÈS, « Relation circonstanciée de ce qui s'est passé à Saint Pierre (...) » 1790 ; GHC 225, mai 2009, p. 5884, le sieur de LA BAUME d'ANGÉLY. CGHIA 62, p. 5 : carrière de Paul LA BAUME d'ANGÉLY baron de MALVES, o 13/04/1752 Saint Amadou, Ariège (09), fils de Marcelin et Anne de GUA ; il prit part au combat de Savannah en 1779 (...) nommé capitaine commandant le régiment de la Martinique le 7 mars 1788 (sic), passa en France par congé le 1<sup>er</sup> mars 1790 (sic).

de *Claudie Dussert* : **Cm SAINT-PLANCAT et Anne Catherine GUINTRAND, de la Martinique**

Le 11 septembre 1790, chez Mr Daignan à Toulouse, contrat de mariage entre  
- Pierre SAINT PLANCAT, natif de Notre Dame du Marcadal au diocèse de Pamiers où il fut baptisé le 24 mars 1764, demeurant à Toulouse depuis très longtemps et depuis plus d'un an cuisinier de M. Bernard Daignan, rue Chaude, paroisse de la Daurade, fils naturel de M. Pierre Antoine de Saint Plancat et dlle Marguerite Darbas, d'une part ;  
- et d'autre part (demoiselle rayé) Anne Catherine GUINTRAND, native du Mouillage Saint Pierre, Martinique, habitante aussi depuis longtemps de Toulouse chez le dit sieur Daignan, fille de + Jean Guintrand et + Barbe Lot, assistée à cause de sa minorité dudit sieur Daignan son maître qu'elle a choisi comme curateur seulement pour le mariage, et procédant avec l'agrément de dame Anne Beyne sa marraine épouse du dit sieur Daignan.

La dite Guintrand s'est constitué en dot 360 livres provenant de ses épargnes.

Les époux ne savent pas signer.

Toulouse, Me Gilibert, 3<sup>E</sup> 1070, 11/09/1790

NDLR

Les patrons de la mariée venaient eux aussi de la Martinique. Le 8 février 1774 se marient au Mouillage Mr Bernard Daignan, maître chirurgien, natif de Marignac au diocèse de Comminges (31), fils de Jean, bourgeois, et Françoise Lapène, et dlle Anne Bayne, fille de Jacques et Jeanne Delabaille. Ils auront au moins une fille, Anne Françoise Victoire, né le 3 et baptisée le 16/11/1766. Le père est alors dit ancien chirurgien des armées du roi.

Le mariage des parents de la mariée de 1790 a été célébré au Mouillage le 11 janvier 1763 : Jean Baptiste Guintrand est un maître cordonnier natif de la paroisse Saint Laurent de Marseille, fils de Christophe et Marie Catherine Bouq, et Barbe Lot, née au Vauclin, est fille de + Sébastien et Catherine Luce. Ils auront une dizaine d'enfants, dont Anne Catherine, née le 21 et baptisée le 23 avril 1770 ; sa marraine est bien Anne Bayne. Jean Baptiste Guintrand meurt à 50 ans le 15 décembre 1776 et sa veuve le 14 août 1779, à 42 ans. La marraine d'Anne Catherine l'a donc alors prise en charge et emmenée en France.

de *Patrice Barrot* : **Soldats et officiers des régiments de ligne de la Grande Armée originaires des Antilles**

2<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, du 22/12/1811 au 23/11/1812, matricule 10999 :

GEORGET Edouard, de père et de mère inconnus, né en 1793 à la **Martinique**, enrôlé volontaire, arrivé au corps le 11/11/1812.

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e0052a8cfb39ef89/52a8cfb6e3bbe>

SHD/GR 21 YC 221

24<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, du 15/04/1809 au 07/03/1811, matricule 8009 :

JACOUPY LAFON Jean Jacques, fils de François Jacoupy et Anne Lambert, né le 08/08/1792 au Cap Français, **Saint-Domingue**, enrôlé volontaire le 02/10/1809 à Sainte Foy, Gironde, arrivé au corps le 01/11/1809, réformé 18/06/1813.

NDLR

Un Louis JACOUPY LAFON, de Sainte Foy, âgé de 43 ans obtient à Bordeaux un passeport pour Mexico le 25/10/1853 (merci à *Philippe Gautret*).

SHD/GR 21 YC 394

4<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, du 02/11/1808 au 03/05/1811, matricule 7934 :

GARNIER Jean Baptiste, fils de François Garnier et Marie Anne Rosalie, né en 1778 au **Cap Français, Saint-Domingue**, arrivé au corps le 14/07/1809 venant du 1<sup>er</sup> bataillon du Lot (de 1792 au 25 prairial an 5, passé au Sénégal en l'an 7) ; présumé fait prisonnier de guerre, égaré ou décédé par suite de la campagne de 1812.

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e0052ac5ba2b97a9/52ac5ba6ca428>

NDLR

Pas d'actes GARNIER au Cap (1777-1789). Il s'agit probablement d'un enfant illégitime de couleur. Peut-être Jean Baptiste o 30/10/1777 b 07/02/1778, fils naturel de (page déchirée, prénom manquant), mulâtresse libre résidant au Cap ; p Jean Baptiste Sandré fils aîné (page déchirée, mot manquant) des boucheries royales du Cap ; m Catherine Deneve son épouse.

4<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, matricule 7884 :

MONCOQ Gabriel, fils de Naturel (sic) et Marie Moncocq, o 01/08/1791 **Saint Pierre de la Martinique**, arrivé au corps le 17/08/1811, enrôlé volontaire à la mairie du Havre où il était tailleur ; présumé resté au pouvoir de l'ennemi en Russie en 1812 le 18 novembre.

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e0052abae6e7fa75/52abae6edbdba>

6<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, matricule 5172 :

BOUFFIER Guillaume William, fils d'Antoine Thérèse et N, né le 09/01/1792 à **Marie Galante** ; arrivé au corps le 19/07/1808, enrôlé volontaire du 05/07 ; dernier domicile à Marseille ; fusilier ; mort à l'hôpital militaire d'Ancône le 21/08/1809 par suite de fièvre.

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e0052a8d7808cc7f/52a8d7814e846>

10<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, matricule 6042 :

LONGUEVERGNE Marie Alexandre, de **Saint-Domingue**, fils de Marc Antoine et Marie Louise SANTANNA, o 28/12/1776 Saint-Domingue ; arrivé au corps le 01/11/1811 ; était propriétaire domicilié à Bordeaux ; entré au service comme caporal dans la garde nationale d'élite 28/02/1807 ; a fait les campagnes de 1807 à l'île d'Aix, 1808 et 1809 à l'armée d'Espagne, passé sous lieutenant à l'armée d'Italie 22/05/1813.

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e0052a9cc05365f5/52a9cc08ca074>

NDLR

Un Joseph Alexandre de LONGUEVERGNE, natif de Tarascon en Ariège et âgé de 18 ans s'est embarqué à Bordeaux pour Saint-Domingue le 29/02/1772. Probablement de la même famille qu'Élisabeth de LONGUEVERGNE de LAYROUL aussi de « Tarascon en Foix », lieutenant des dragons mulâtres au quartier du Trou, 1777-1780 (COL E 290). Dans les Liquidations de l'indemnité du Trou, décision du 03/11/1827 pour une cafétéria aux Ecrevisses dont l'ancien propriétaire était Jean Baptiste Longuevergne de Layroule et l'ayant droit son fils et seul héritier Joseph Alexandre Elisabeth Longuevergne de Newcour (16250 F).

44<sup>ème</sup> RI de ligne, matricule 8576 :

MONNEROT Clément, fils de Louis Jean et Marie Rose LORGÉ né en 1791 « à la **Guadeloupe**, canton de Jonzac, département de Charente Inférieure » (sic) ; arrivé au corps le 08/05/1811, élève en chirurgie à Jonzac ; fourrier ; fait prisonnier de guerre à Borisov en Russie le 27/11/1812 (au passage de la Bérézina...).

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e0052adcdc05b96a/52adcdc3dea62>

NDLR

Voir p. 4927-28 de l'article « Les MONNEROT et MONNEROT DUMAINE entre la Saintonge et les Antilles », GHC 194, juillet-août 2006 : il est bien né en Guadeloupe mais en 1788, d'un père chirurgien puis négociant, et sa famille était réfugiée en Charente. On savait qu'il était vivant en 1800 et qu'un de ses frères s'est marié en Russie... (à moins qu'il ne s'agisse de lui-même ?) : *Sébastien Monnerot Dumaine* a trouvé trace de sa descendance à Moghilev jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

11<sup>ème</sup> RIL, matricule 9471 :

CHEVALLIER Jean Georges, fils de Joseph et Louise DEBERNARD, né le 02/09/1796 à **Sainte Lucie** et domicilié à Grenoble, arrivé au corps le 09/02/1813 comme enrôlé volontaire ; mort le 28/04/1813.

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e0052ac593fb2325/52ac594390d08>

NDLR

Voir « La famille de BERNARD de FEISSAL branche de Sainte-Lucie », GHC133, janvier 2001, p 3059.

20<sup>ème</sup> RIL, matricule 6839

DECAZE Jean Baptiste, fils de Jean Baptiste, né en 1790 à **Saint-Domingue** et domicilié à Libourne, arrivé au corps comme engagé volontaire le 20/05/1808 ; a fait les campagnes de 1808, 1809, 1810 à l'armée de Naples, 1812, 1813 à la Grande armée ; blessé à la bataille de Lutzen [02/05/1813] d'un coup de biscayen (amputation du médius de la main gauche) et d'une balle dans la cuisse ; congédié par réforme le 25/09/1813.

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e0052a9ccd5eb4ba/52a9ccdacf89e>

NDLR

Jean Baptiste DECAZES, né à Saint Marc en 1790, fut directeur au Sénégal des hôpitaux de Saint Louis et de Gorée. C'était un des 4 enfants de Michel Jean Baptiste, né à Libourne, paroisse Saint Jean, vers 1751, qui vint rejoindre à Saint-Domingue son frère Thomas (o 24/04/1749 Libourne) et s'établit négociant à Saint Marc comme lui. Il s'était marié à la Petite Rivière de l'Artibonite le 16/09/1786 avec Marie Louise Bertrand Lapointe. Voir la note généalogique du colonel Arnaud, CGHIA 35, p. 34-35.

32<sup>ème</sup> RIL, matricule 13170 :

ROBILLARD Charles Joseph, fils de Charles Stanislas et Marie Françoise Roulet, né le 28/07/1789 à **Saint-Domingue**, arrivé au corps le 03/03/1813 ; conscrit de 1809 il était rentier à Paris ; congédié par remplacement le 02/04/1813.

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e0052a8e50b12e31/52a8e50d1c5f8>



NDLR

Fichier Debien et arbres de Philippe Cailleu et de pierfit sur Geneanet : Charles Stanislas Robillard, établi au Borgne, marié avec Marie Françoise Catherine Roulet, était fils d'Antoine Jean Baptiste Robillard, trésorier principal de l'Extraordinaire des guerres né à Paris en 1722 et mort en 1807 [registres conservés du Borgne : 1777-1788]. Ce dernier était frère de Jean Guillaume, o 05/03/1727, propriétaire d'une maison au Cap et d'une habitation sucrerie à la Plaine du Nord, qui demandait la croix de Saint Louis en 1791 pour avoir servi dans les milices de la Plaine du Nord et du Quartier Morin depuis 1753 (Colonies E 354). Jean Baptiste et Jean Guillaume étaient fils de Florent Robillard seigneur de Péronville, ancien trésorier des troupes à Rouen et Besançon. C'est sans doute Jean Guillaume, célibataire, qui avait fait venir à Saint-Domingue deux de ses neveux, Charles Stanislas et un de ses frères, Louis Nicolas Joseph (o 25/01/1750 Rouen, x Marie Anne Charles de Barras, d'où une fille unique x comte Duplessis) propriétaire de la caféyère Péronville au Borgne (Indemnité, décision 28/05/1828).

GHC 233, février 2010, p. 6209, relevé par Pierre Baudrier in « Dictionnaire des familles qui ont fait modifier leur nom » : Charles Joseph Robillard, né en 1789 à Saint-Domingue, fait ajouter a son patronyme celui de sa femme, « Le Peultre de Marigny » par ordonnance du 30/09/1818. Il s'établit au Brésil après la mort de sa femme (pierfit, sur Geneanet).

de *Claudie Dussert* : **Notoriété : Jean-François DUFFAUT de Saint-Domingue**

Le 17 février 1792 trois négociants de Toulouse, Pierre Roussel, Jean Baptiste Sabatié fils aîné et Guillaume Tailhandier cadet, habitant rue de la Maison professe, attestent que Jean-François DUFFAUT, natif de Toulouse, négociant, est décédé au Cap Tiburon le 26 octobre 1790, veuf de Marie Elisabeth Sophie Daudantin, laissant pour seuls héritiers deux filles, Sophie, 15 ans, née au Morne (sic pour Môle) Saint Nicolas, et Marie Thérèse, née à Toulouse le 23 septembre 1784 chez le sieur Camin, paroisse Notre Dame de la Dalbade. Elles ont été recueillies par Joseph Carol, négociant à Toulouse, dont l'épouse, Thérèse Blondel, est marraine de Marie Thérèse. Le sieur Carol, ami et lié d'affaires avec le sieur Duffaut, n'a cessé de leur fournir logement, nourriture, entretien et éducation.

Toulouse, Me Gilabert, 3<sup>E</sup> 1074 17/02/1792

NDLR

Jean François DUFFAUT a été inhumé au Cap Tiburon le 26/10/1790 : négociant ci devant résidant au Môle Saint Nicolas, natif de Toulouse faubourg Saint Cyprien, paroisse Saint Nicolas, 44 ans. Il est décédé dans la nuit chez le sr Regnaut.

La fille aînée, Marie Anne Sophie Antoinette, née le 20/09/1777, a été baptisée le 26 au Môle Saint Nicolas. Son père, natif de Toulouse, était alors soldat et maître cordonnier au régiment Cambrésis ; le nom de sa mère est écrit Dodanthain ; le parrain est Antoine Pittaluga, gênois, et la marraine Marie Antoinette Pettele, veuve, native de Calais. Autre témoignage de la variété d'origine des Domingois !

Au baptême de Marie Thérèse, le 23/09/1784, le nom de la mère est écrit Daudanthun ; le père, négociant au Môle Saint Nicolas, est absent ; le parrain est Arnaud Camin, maître cordonnier, et la marraine, en effet, Marie Thérèse Blondel épouse de Joseph Carol, marchand de Toulouse. Nous n'avons pas trouvé l'inhumation de la mère à Notre Dame de la Dalbade.

de *Claudie Dussert* : **Jean Baptiste MONLEZUN, à Saint-Domingue ?**

Le 18 août 1792 Bertrand Dabatia, acquéreur d'une maison à Toulouse rue des Moulins, ayant été assigné en délaissement de la dite maison à la requête d'un sieur Jean Baptiste MONLEZUN « *se disant commerçant à la côte St Marc, paroisse St Lizier à l'isle St Domingue* », représenté à Toulouse par Jean Pierre Laffont, maître chamoiseur « *en vertu d'une prétendue procuration dudit Sieur Monlezun reçue audit St Lizier par Me Joffroy* », notaire à Saint Lizier, et Me Ségur son confrère, notaires royaux à Saint Marc, le 28/03/1790 et une autre du 08/09/1791, et ayant « *les plus fortes présomptions de croire que ces actes n'existent point* », établit une procuration en blanc pour requérir ces procurations et assigner le dit Jean Baptiste Monlezun afin de constater par des actes authentiques son identité, celles de ses père, mère, épouses, le lieu de sa dernière résidence en France, l'état de sa famille, ses date de départ et port d'embarquement, etc.

Toulouse, Me Gilabert, 3<sup>E</sup> 1074, 18/08/1792

NDLR

Pas de Saint Lizier à Saint-Domingue, pas de notaires de ces deux noms (alors que le minutier de l'ouest est assez bien conservé) et aucune trace de ce Monlezun dans nos fichiers, sinon des passeports à Bordeaux en 1833 d'un Antoine et d'un Jean Baptiste (31 ans), de Lalanne dans les Hautes Pyrénées, et d'un Jean, de Gaujan dans le Gers, pour Charleston, Rio de Janeiro, Veracruz !

de *Claudie Dussert* : **Jean MEYNADIER, négociant de Jérémie**

Le 9 juillet 1792, Claude Bouchage, négociant habitant de Toulouse paroisse de la Daurade, établit une procuration en blanc pour retirer des mains des héritiers de Jean MEYNADIER fils, négociant à Jérémie, ses

titres de créances sur le sieur BRUET, aussi négociant à Jérémie, qu'il lui avait fait passer avec sa procuration (etc.).

Toulouse, Me Gilabert, 3<sup>E</sup> 1074, 09/07/1792

NDLR

Le seul Jean MEYNADIER de Jérémie que nous connaissons est « *ancien capitaine des grenadiers au service du Roy de Prusse et habitant du quartier de la Voldrogue* », époux de Marie Louise MALLET, dont la fille, Marie Antoinette Eugénie, o 09/10/1786, est baptisée le 08/07/1787 ; son parrain est Pierre Meynadier, capitaine de dragons des milices et habitant du quartier de la Grande Ance et la marraine Marie Jeanne Yvonnet veuve Marias, habitante au quartier de l'Islet paroisse du Cap Dame Marie, tante maternelle. Le père signe Meynadier fils. L'enfant meurt le 28/07/1788 à Jérémie, à 1 an 9 mois ; son père est alors dit habitant. Serait-il devenu négociant ensuite ?

de *Claudie Dussert* : **BEUSCHOP, marchand orfèvre à Port au Prince**

Le 22 septembre 1787 Marianne MOMMAIN, native du Port au Prince, habitante de Toulouse depuis 4 ans et veuve de François BEUSCHOP, marchand orfèvre natif de Bordeaux, épousé au Port au Prince et décédé dans le gardiage de Toulouse, et ses filles Marie Jeanne, Marie Louise Constance dite Poupote, Françoise et Louise Beuschop, habitant avec elle, mineures (curateur le sieur Joseph Pomiès, négociant, habitant de Toulouse), donnent procuration à Étienne CHAUMOND, négociant de Toulouse, ci-devant gérant et négociant à Saint Marc, qui se propose d'y retourner incessamment, pour donner à loyer la maison qu'elles possèdent sur la place d'armes de Saint Marc au bord de mer. Elles révoquent leur procuration précédente au sieur BASTERRE, attendu qu'il doit s'en revenir en France et demandent à Chaumont de lui faire rendre compte des loyers perçus et arrêter son compte.

Le 2 mai 1788 les mêmes veuve et filles Beuschop (qui signent toutes) révoquent leur procuration du 22 septembre précédent au sieur Chaumont demeurant en Amérique et la redonnent au sieur Basterre (qui est donc resté dans l'île).

Toulouse, Me Fargues, 3<sup>E</sup> 14860, 22/09/1787, et 14861, 02/05/1788

NDLR

Le 22 mai 1764 au Port au Prince, le sr François BUSCHOP (signe BEUSCHOP), marchand orfèvre résidant en cette ville, fils de Jean Buschop et Jeanne Gateau, natif de Bordeaux, Saint Rémy, épouse Marie Anne de MONTMAIN, mistive (sic) libre, habitant dans les hauteurs du Port au Prince, fille en légitime mariage de feu Pierre de Montmain et de Marguerite Duchemin, carteronne libre, native de Notre Dame du Saint Rosaire du Cul de Sac, mineure, sous l'autorité du sr Cottin son tuteur.

Les parents s'étaient mariés à Port au Prince le 9 août 1719 : Pierre Mommin (sic) natif de Lion (sic) paroisse Saint Nisier, fils de + André, orlogeur (sic) et + Anne Fabre, et Marguerite Duchemin fille de feux ... (sic) ses père et mère natif (sic) de la paroisse ... (sic). Pierre de Montmain est décédé à Port au Prince le 9 janvier 1755.

Les enfants BEUSCHOP sont nés à Saint Marc (orthographe du patronyme variable) ; leur père est bien orfèvre puis marchand orfèvre ; nous n'avons pas trouvé Marie Jeanne, l'aînée :

Marie Louise Constance o 25/12/1765 b 16/11/1766

Jean Baptiste o 07/12/1766 b 19/02/1767 + 16/08/1769, environ 3 ans

enfant anonyme + 26/04/1769

Françoise o 25/07 b 02/10/1771

Louise o 08/1772 b 16/07/1774 ; m sa sœur Marie Louise

Marie o 01/05/1774 b 15/08/1775

de *Claudie Dussert* : **FODRIN et FAURÉ, négociants au Cap Français**

Le 9 novembre 1764 Paul Deserres, négociant de Toulouse, procureur substitué par Pierre FAUDRIN aîné, marchand quincaillier de Marseille (Me Langlade, Marseille, 10/10/1764), à la procuration fournie à Fodrin aîné par Pierre FODRIN cadet, négociant au Cap Français (Me Langlade, 19/08/1763), reçoit de Jacques Fauré, bourgeois de Saverdun en Foix, diocèse de Rieux, en qualité d'héritier de Jean Pierre FAURÉ son frère, négociant au Cap, 1 800 livres en louis d'or, à compte de 3 000 livres tournois argent de France dues par feu Jean Pierre Fauré à Pierre Fodrin cadet (obligation 11/06/1762, Me Bruté et Rabouin au Cap). Le complément sera pris sur les biens délaissés au Cap, le mandataire renonçant à tous recours sur ceux délaissés en France.

Toulouse, Me Mirepoix, 3<sup>E</sup> 21596, 09/11/1764

NDLR

Le patronyme est écrit FAUDRIN ou FODRIN dans l'acte. Nous privilégions la seconde : Catherine FODRIN, à Marseille, était la mère de Victor HUGUES. Voir les index de GHC et en particulier notre article « La famille de Victor HUGUES à Marseille, à Saint-Domingue et en Guyane », GHC 134, février 2001. Un Pierre FODRIN est cité en 1757 comme frère et curateur de Marie Catherine Fodrin (sœur de Catherine épouse Hugues) (p. 3097-98).

de *Pierre Bardin* : **Henry REGNY, valet de chambre de Monsieur HOUEL (1655)**

Le 8 février 1655 Henry REGNIER (mais il signe REGNY, comme son frère), « *valet de chambre de Monsieur Houel, seigneur gouverneur pour le Roy de l'Isle de la Gardeloupe* », demeurant actuellement à Paris sur le quai de la Tournelle, paroisse Saint Nicolas du Chardonnet et sur le point de partir pour la Guadeloupe « *en l'Amérique, distante de cette dite ville de dix huit cent lieues* », fait donation en cas de mort à son frère aîné Lionnel, compagnon tailleur demeurant à Paris en la maison de Jean Peingot, maître tailleur d'habits, rue des Fossés, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, de tous les biens meubles et immeubles qui se trouveront lui appartenir à son décès, à condition que Lionnel lui survive et que lui-même n'ait aucun enfant « *en loyal mariage* ». La donation demeurera « *nulle et de nul effet* » s'il revient en France.  
Minutier central Paris, MC/ET/VII/93, Me de Bierne

de *Claudie Dussert* : **Décès au Fort Royal de CAPERAN, soldat du régiment de la Martinique**

Le 29 juin 1788, dépôt d'un certificat du décès au Fort Royal le 28/10/1780 d'un soldat du régiment de la Martinique nommé Raymond Pascal CAPERAN, né à Toulouse en 1760 et fils de Barthélemy et + Madeleine Carius.

Toulouse, Me Fargues, 3<sup>E</sup> 14861, 29/06/1788

de *Claudie Dussert* : **Procuration de BOURREG du BOIS, habitant de Saint-Domingue**

Le 29 septembre 1791, Joseph BOURREG du BOIS, habitant de Saint-Domingue, donne procuration à Jean Cezard COMPANS, ancien négociant habitant de Toulouse, pour gérer ses affaires, recueillir sa part dans la succession de sa mère Françoise Dumaré, assister à tout partage et vente.

Toulouse, Me Fargues, 3<sup>E</sup> 14864, 29/09/1791

de *Claudie Dussert* : **CAYROU et Compagnie, négociants au Cap Français, et les débiteurs de noble CESSE de BUSSY**

Le 27 janvier 1770 noble Jean François Cesse de Bussy, écuyer, ancien capitoul, habitant de Toulouse, cède aux sieurs CAYROU et Compagnie, négociants habitants au Cap Français, représentés par Jean Malroux, négociant à Montauban (procuration 07/02/1769 Me Salettes et Bornier au Cap), 29 433 livres argent du Cap (19 622 livres argent de France ou tournois), à percevoir de divers débiteurs dudit Cesse de Bussy résidants à Saint Domingue :

6 887 livres des héritiers du sr Latée, du Trou ;

15 000 livres du sr de Bounay

1 591 livres du sr Chabanon

200 livres du sr Loumeau

1 835 livres du sr Normanville

600 livres du sr Amblin

50 livres du sr Coiteux

670 livres du sr Boisse

250 livres du sr Juchereau

66 livres de la veuve Bobin

103 livres des héritiers ou succession du sr Pagaud

200 livres du sr Baillou

182 livres du sr Bourgeois

366 livres des héritiers ou succession du sr Durand

738 livres du sr Decour de Forlut

342 livres de la veuve Rivière,

sommes dont il a précédemment chargé les srs Bonnafon, Cayrou et Cie d'en faire la levée et recouvrement.

Cette cession est faite pour 15 000 livres argent de France que le sr Malroux paiera en espèces d'or et d'argent dans trois ans de ce jour.

Toulouse, Me Mirepoix, 3E 21598, 27/01/1770

NDLR

Auguste CESSE BUSSI (orthographe de la signature), bourgeois natif de Castres, était parti de Bordeaux pour le Cap le 27/07/1750 (AD 33, 6 B 51).

de *Claudie Dussert* : **BEAUDEAN ou BAUDIAN fils, perruquier et baigneur à Saint-Domingue**

Le 17 janvier 1772, Jean Bertrand BEAUDEAN (signe BAUDIAN), marchand habitant à Toulouse demeurant rue de la Colombe paroisse Saint Etienne, donne son consentement à Jean Antoine Beaudean, perruquier et baigneur à présent à Saint-Domingue, son fils et de demoiselle Anne Villeneuve épouse dudit Beaudean père,

pour qu'il contracte mariage « avec telle personne qu'il avisera, pourvu néanmoins qu'elle soit de religion catholique, apostolique et romaine »

Toulouse, Me Mirepoix, 3<sup>E</sup> 21599, 17/01/1772

de *Claudie Dussert* : **Jean Joseph THERON, ancien négociant de Saint-Pierre de la Martinique**

Le 27 janvier 1773 le sr Jean Joseph THERON, ancien officier ci-devant négociant au bourg Saint Pierre de la Martinique, habitant de Toulouse y demeurant place de la Bourse, paroisse de la Daurade, ayant appris depuis peu le décès audit bourg Saint Pierre le 6 novembre dernier de son épouse Marie Elisabeth MOREAU, donne procuration à Pierre MONNIER, négociant et receveur à l'île Sainte Lucie, pour retirer des mains du sr CAILLAU, chirurgien habitant du bourg Saint Pierre, les effets, esclaves, titres, papiers, etc. dans la maison où habitait la dite dame, régler les frais dus au sr Caillau, « former opposition à toute liberté d'esclaves et au paiement des frais de leur affranchissement », casser tous actes, testaments et accords qui pourraient porter préjudice aux intérêts du constituant, etc.

Puis il se remarie et, le 14 décembre de la même année 1773, dit écuyer, ancien officier, habitant de Castelnaudary, allant partir incessamment pour la Martinique, il constitue sa procuratrice général dame Anne François Fauconié son épouse pour gérer et administrer tous ses biens en France (long détail).

Toulouse, Me Mirepoix, 3<sup>E</sup> 21599, 27/02/1773 et 16/12/1774

#### NDLR

Le 06/11/1772 est inhumée à Saint Pierre le Mouillage Marie Elisabeth MOREAU épouse de Mr THERON, environ 27 ans. Pas d'autre renseignement.

Joseph THERON, natif d'Auch, part en effet de Bordeaux pour la Martinique le 30/12/1774, à 44 ans ; nouveau voyage à 53 ans le 21/05/1784 (AD 33, 6 B 55 et 57) Cela correspond au dossier E 377 bis : recommandation en décembre 1774 en faveur du sr Theron qui passe à la Martinique « pour y recouvrer des sommes qui lui sont dues depuis longtemps » par le « nommé MONIÉ, à Ste Lucie ». « Le sieur Theron passa en France cause de maladie, laissa une femme sans enfants ». Peu après, il apprit sa mort et donna procuration au sr Monnier ; depuis 3 ans ce dernier ne lui a pas fait passer des fonds. Il fait donc le voyage « laissant en France une femme et un enfant » pour faire rendre compte au sieur Monnier de la succession et à ses débiteurs, les sieurs Lacombe, négociant, Morau, Renaudin, Millet La Bordelière, Desabeys, Fonfrède, etc.

de *Claudie Dussert* : **Jean François REILHAC passe aux colonies françaises de l'Amérique**

Le 30 juin 1778 le sieur Pierre Paul Reilhac, négociant habitant de la ville de Lavour, « désirant mettre le sieur Jean François REILHAC son fils aîné en état de passer aux colonies françaises de l'Amérique où il est dans le dessein d'aller et d'y travailler à son profit, a bien voulu lui procurer une pacotille convenable et en même temps lui fournir l'argent nécessaire pour son passage et pour son équipage ». Il lui donne donc 1 000 livres en louis d'or et lui a remis peu avant « 2 000 livres en différentes marchandises suivant les factures des négociants qui les ont fournies. » Le fils remercie son père et se déclare ainsi payé de la somme de 2 133 livres à laquelle revient le tiers de la dot de feu demoiselle Jeanne Géry sa mère décédée ab intestat, dont son père a ainsi bien voulu lui anticiper le paiement. Il se trouve donc débiteur envers son père de 866 livres qu'il s'oblige de tenir en compte sur les droits qui lui reviendront au jour du décès de son père. Signé Reilhac père et Reilhac fils aîné. Toulouse, Me Mirepoix, 3<sup>E</sup> 21601, 30/06/1778

#### NDLR

François Reilhac, natif de Lavour, 32 ans, s'inscrit à Bordeaux le 9 juillet 1778 sur le navire la vicomtesse de Noé et part pour Le Cap le 13, dit négociant (AD 33 6 B 56 et Colonies F/5b). Voir l'arbre Reilhac de guygarcia sur geneanet ; il est né le 07/07/1746, sa mère décédée le 13/03/1758 et son père remarié en 1759 et une troisième fois en 1766. Des 8 enfants de la première union il n'en restait donc que 3 en 1778.

de *Claudie Dussert* : **Jean LACOMBE COSTALAT, chirurgien décédé à Marie-Galante**

Le 13 janvier 1785 les consorts COSTALAT, Alexis habitant du lieu de Hèches diocèse de Comminges (65), Jean capitaine de charrois des trains du corps royal d'artillerie d'Espagne, François, Jeanne veuve de François Lay et Marie épouse de Guillaume Viguerie du même lieu de Hèches, et Catherine veuve de Pierre Pujol habitante au lieu de Camparan vallée d'Aure (65), tous frères et sœurs héritiers ab intestat de Jean LACOMBE COSTALAT leur frère, maître en chirurgie décédé au Vieux Fort de Marie-Galante, déclarent avoir reçu de Jean Louis Barthès, négociant à Bordeaux, 30 283 livres, en quatre fois entre le 19/03/1781 et le jour de l'acte, sur les biens de la succession de leur frère et en donnent quittance.

Toulouse, Me Mirepoix, 3<sup>E</sup> 21603, 13/01/1785

#### NDLR

Jean de (sic) LACOMBE COSTALAT, maître chirurgien natif de Hèches en Comminges, avait épousé le 09/05/1769 au Vieux Fort Elisabeth BOTREAU veuve de Vincent Boulogne Clérange, laquelle était décédée le 24/07/1771 au Vieux Fort (GHC 207/208, octobre-novembre 2007, p. 5355.

de *Claudie Dussert* : **DAUSSION, passant au Cap Français**

Le 25 février 1786 Jean Marie DAUSSION, natif de Montgazin diocèse de Rieux (31), résidant à Toulouse depuis un an, reconnaît devoir à Jean Baptiste Seré, négociant à Toulouse, 4 579 livres que Dauscion avait ci-devant reçu dudit Seré en argent comptant, pour avoir son congé du régiment d'Artois où il était engagé comme soldat et pour faire le paiement de ce qu'il devait à Cécile Castan en marchandises à lui fournies et celles qui viennent de lui être vendues et livrées aussi pour son usage, étant dans le dessein de partir incessamment pour le Cap Français et pour autres sommes à lui fournies pour son dit passage. Le sieur Dauscion promet de rembourser cette somme au sr Seré en espèces d'or et d'argent d'ici trois ans.

Toulouse, Me Mirepoix, 3<sup>E</sup> 21604, 25/02/1786

de *Claudie Dussert* : **Deux frères DURAND, morts à Saint-Domingue**

Le 10 mars 1786 noble Louis DURAND, écuyer, habitant à Toulouse, procédant en tant que cohéritier ab intestat et sous bénéfice d'inventaire de noble Joseph Durand, ancien capitoul, son père [Joseph Durand, marchand, capitoul en 1732], et de noble Bonnet Durand décédé au Dondon et Jean Laurent Durand décédé au Cap Français, ses frères, et agissant aussi comme procureur fondé de noble Jean François Durand, actuellement aux Indes orientales (pouvoir Me Labit, Toulouse, 23/03/1764, de noble Pierre Durand demeurant à Cadiz en Espagne (procuration 10/04/1763 Me Poiret, consulat de France à Cadiz), de dame Marguerite Durand résidante à Lisle d'Albigeois [Lisle sur Tarn, 81], sénéchaussée de Toulouse (procuration Me Dugourq à Lisle 01/07/1773), de diles Catherine Perrette et autre Catherine Durand, habitantes de Toulouse (procuration 03/07/1786 Me Mirepoix), tous frères et sœurs dudit Louis Durand, donne procuration au directeur du Bureau royal de correspondance nationale et étrangère, M. Bon Gilbert Perrot de Chezelles ou ses successeurs, pour recueillir les successions qui pourront être échues.

Toulouse, Me Mirepoix, 3<sup>E</sup> 21604, 10/03/1786

NDLR

Bonnet Durand, bourgeois de Toulouse, était parti de Bordeaux pour Saint-Domingue le 11/02/1764, à 25 ans et un Jean Durand, bourgeois de 22 ans, le 10/02/1770, mais dit natif de Bordeaux, paroisse Saint Remy (AD 33, 6 B 53).

de *Claudie Dussert* : **Abraham PEIXOTTO, négociant décédé au Port au Prince**

Le 11 mai 1789 dame Madame (sic) Marie Marthe Louise PEIXOTTE (sic) épouse de Me Jean Joseph FAGES, avocat et greffier au parlement de Toulouse, y habitant, native de Bordeaux et fille de + Izaak Peixotte, négociant habitant de Bordeaux, et dame Rebecca MENDES FRANCE, établit une procuration en blanc pour, « *comme première par les liens du sang* » recueillir le legs général fait en sa faveur par son frère Abraham PEIXOTTO (sic), natif de Bordeaux, négociant au Port au Prince où il est décédé, et former l'instance contre le sr GLAUMÉ, marchand horloger habitant au Port au Prince, pour qu'il soit tenu de lui délaisser les biens dépendant de la succession. Elle signe Peixotto Fages.

Le 13 du même mois, la même dame donne procuration cette fois au sr Glaumé, pour que, après règlement de la succession de son frère, il fournisse toute décharge envers celui qui aura représenté la dite dame selon le pouvoir du 11 mai et administre les biens, afferme « *les maisons, magasins et autres immeubles* », reçoive toutes les sommes dues, etc.

L'année suivante, le 29 mars 1790, la même dame déclare qu'elle n'a pas reçu de réponse à la procuration envoyée en droiture au sieur Glaumé le 13 mai. Elle croit donc que son mandat a été perdu, révoque sa procuration et en établit une autre en blanc pour retirer des mains de Glaumé les sommes qu'il a pu avoir reçues, tous les effets mobiliers encore en nature, etc.

Autre procuration en blanc le 1<sup>er</sup> septembre suivant pour administrer les magasins dépendant de la succession de son frère dont elle est seule héritière.

Toulouse, Me Mirepoix, 3<sup>E</sup> 21606, 11 et 13/05/1789, 3<sup>E</sup> 21607, 29/03 et 01/09/1790

NDLR

Abraham PEIXOTTO est décédé au Port au Prince le 27/11/1788 à 50 ans : voir GHC 196, octobre 2006, p. 4974, in « Les Juifs aux Antilles et lettre d'un rabbin sur Saint-Christophe en 1782 », de *Pierre Bardin* (p. 4973-79). Voir aussi GHC 70, avril 1995, p. 1332, note de lecture de *Pierre Baudrier* sur le « Dictionnaire du judaïsme bordelais » de Jean Cavignac. Et, sur l'épouse Fages et cet héritage, un article dans le bulletin 75, 1997, du Cercle généalogique de Languedoc (cf. GHC 96, septembre 1997, p. 2067).

de *Claudie Dussert* : **Les frères BORÉS, négociants habitant de la Basse Terre, Guadeloupe**

Le 28 juin 1789 le sieur Philippe BORÉS, négociant habitant de la Basse Terre, Guadeloupe, de présent à Toulouse, procédant comme procureur de son frère Jean Marie Borés, aussi négociant à la Guadeloupe (procuration 16/02/1789, Me Dethunes Duhaguet, Guadeloupe) et en présence de Pierre Borés frère, a reçu de

sa mère dlle Marguerite LANSAC, habitante de Toulouse, veuve de Vital Borés aubergiste, 3 000 livres en louis d'or sur la succession de Vital Borés et à compte des 6 000 livres dues à Jean Marie Borés dont 3 000 léguées dans le testament de Vital Borés père le 14/05/1771 (Me Habit, Toulouse) dans lequel la dlle Lansac est légataire de l'usufruit et le dit Pierre Borés son fils cadet désigné héritier général et universel, et 3 000 livres pour tous droits que Jean Marie Borés était à même de demander sur l'hérédité de leur père commun, eu égard à la valeur des biens et au nombre des enfants. La somme restante sera payée à Jean Marie Borés d'ici à deux ans.

La dlle Lansac, les dits Pierre Borés et Philippe Borés tant pour lui que pour son frère Jean Marie, et Me Simon Borés prêtre docteur en théologie, disent qu'Antoine Borés leur fils et frère est décédé le 5 novembre 1778 après le décès de Vital Borés père commun (d'où calculs supplémentaires pour la succession, accords entre la mère et ses fils, etc.).

Le 19 octobre de la même année Philippe Borés, toujours au nom de son frère Jean Marie, reçoit de sa mère autre somme de 3 000 livres.

Toulouse, Me Mirepoix, 3<sup>E</sup> 21606, 28/06 et 19/10/1789

#### NDLR

Les frères Borés, Jean Marie et Philippe, sont négociants à Basse Terre en 1789-1801. Un des frères Borés, négociant (pas de prénom, sans doute Philippe) et Jean Jacques Marie Borés, à une autre adresse, chez la veuve Lisbonne (voir aussi sur elle GHC 186, novembre 2005, p. 4680), sont recensés au bourg de Basse Terre en 1796. Borés aîné fait ensuite partie des émigrés, mais du Port de la Liberté (Pointe à Pitre), tandis que Borés jeune reste négociant à Basse Terre en 1799-1800 et armateur de corsaires en 1793-1801 (La ville aux îles). Borés jeune, toujours dit négociant à Basse Terre, fut fait prisonnier par les Anglais sur le navire américain « Le jeune aigle » et emmené dans les prisons anglaises de Stapelton en 1803 (GHC 21, novembre 1990, p. 221).

#### de *Claudie Dussert* : **LAPRADE épouse BESSON et BLONDET, de la Guadeloupe**

Le 5 janvier 1793, en la maison où elle habite, rue des Balances paroisse de la Daurade, la citoyenne Marianne Elisabeth LAPRADE épouse de François BESSON de présent au quartier du Gosier, Guadeloupe (procuration de son mari le 10/07/1792), procédant comme cohéritière de citoyenne Elisabeth Lacassin veuve de Géraud Carquet, marchande, habitante de Toulouse, et le citoyen Charles Blanchard, négociant habitant de Toulouse, faisant au nom du citoyen Pierre Etienne BLONDET jeune, habitant de la Pointe à Pitre, exerçant le droit et cause de George Laprade, autre cohéritier (procuration 08/08/1792, Me Collar et Mercadier), d'une part, et le citoyen Guillaume Boyer, habitant de Toulouse, exécuteur testamentaire de la dite Lacassin, d'autre part, déclarent que la dite Elisabeth Lacassin veuve Carquet, par son testament du 14 février 1792 (Me Gilabert), a institué pour ses héritiers les dits Laprade et Laprade Besson, frère et sœur. Elle est décédée le 16 mai, après avoir rédigé un codicille le même jour. L'inventaire a commencé le 26 mai (long détail des divers legs faits). Long accord amiable ensuite entre Boyer exécuteur testamentaire et les frère et sœur Laprade.

Toulouse, Me Mirepoix, 3<sup>E</sup> 21609, 05/01/1793

#### NDLR

Sur François BESSON et son épouse, voir GHC 54, novembre 1993, p. 900 et l'article « Familles BESSON aux Antilles », GHC 201, mars 2007, p. 5148. François BESSON, 63 ans, est recensé seul sur son habitation du Gosier en 1796. Il mourra en 1799.

Sur George LAPRADE, habitant du Gosier et propriétaire à Pointe à Pitre, cité dans La ville aux îles, voir aussi GHC 54 p. 900 et GHC 74, septembre 1995, p. 1407.

Départ de Bordeaux vers la Guadeloupe le 14/09/1765 de Pierre Blondet, 13 ans, et le 23/04/1787 d'Etienne Blondet, 26 ans (le même, Pierre Etienne ci-dessus ?), tous deux dits de Saussignac en Dordogne. BLONDET jeune et BLONDET aîné font partie des émigrés du Port de la Liberté (Pointe à Pitre).

Mais nous ne savons pas quelle relation il pouvait y avoir entre les LAPRADE et Elisabeth Lacassin veuve Carquet.

## RÉPONSES

Avis important :

Nous publions les réponses à d'anciennes questions mais il n'y aura plus de questions nouvelles.

Utilisez la Liste : <http://listes.u-picardie.fr/www/info/ghcaraibe>.

Si certains échanges de la Liste nous semblent d'intérêt général, nous les reprendrons, en les mettant en forme et en complétant si nécessaire, dans le bulletin trimestriel.

### **94-31 PITAULT (Martinique ou Guadeloupe, 18<sup>e</sup>)**

(p. 6495, 6483, 6010-6011, 1635-1636, 1573, 1055, 1040, 990)

La question en page 990 indique la naissance le 19/11/1781 à Saint-Pierre Fort de François Rémy O'NEILL, fils de François O'NEILL et de Anne Louise HURLLOT.

Cet acte de baptême, en ligne sur le site des ANOM, vue 24, précise qu'il s'agit de **François Henry O'NEILL**, né le 22/10/1781.

Cette erreur de prénom a été reprise en chaîne sur de nombreux sites Geneanet. On retrouve parfois un François Rémy et un François Henry sur des sites tout à fait sérieux.

J'ajoute que ce François Henry s'est marié avec Marie Elisabeth Palmire DEMEULLE le 09/05/1821 à Grand Bourg de Marie Galante. Dans l'acte de mariage, il est dit que Palmire est née à Marie Galante (sans précision de paroisse) le 27/01/1802 (déclaration le 23/07/1802), fille de Jean Baptiste et de Victoire Becquez. (Caran 5mi/431).

*Ch. Blondel La Rougery*

### NDLR

De 1801 à 1837 il n'y eut qu'un enregistrement des actes civils pour toute l'île de Marie-Galante, à Grand Bourg. C'est la lecture de chaque acte qui permet de localiser la famille dans une des trois communes.

### **02-46 NADAU de BLONVAL (Paris, Trinidad, 19<sup>e</sup>)**

Je cherche également l'ascendance de Marie Antoinette Thérèse Nadau de Blonval. Dans son acte de mariage du 15 octobre 1872 à Paris 6<sup>e</sup>, ne pouvant fournir aucun document officiel, ses ascendances sont établies d'après un acte de notoriété : elle est donc dite née à Trinidad Antille Espagnole le 17 juillet 1849, fille de François Hercule Renaud Nadau de Blonval et de Louise Cécile de Gaalon dont elle ignore le lieu de décès et de leur dernier domicile. Son frère, qui semble donc être à Paris à cette époque n'est pas cité parmi les témoins (descendance : mon arbre sur Geneanet).

Une Louise Cécile de Gaalon est souvent présentée comme épouse d'un Nadau de Blonval mais dont le prénom est Charles (mariage vers 1833).

Un Charles François Constance Nadau de Blonval fils d'Hercule Renaud épouse une Marie Louise Antoinette Virginie de Gaalon.

14 ans plus tard en savons nous un peu plus ?

*K. Simon*

### NDLR

Nous n'avons jamais eu de réponse de *David Agostini* qui posait la question et vivait en Australie.

En effet, d'après la généalogie GAALON de Rambert de Montois, « Louise Cécile de Gaalon (1821-1870) épousa en 1839 Charles NADAU de BLONVAL » et cette Louise Cécile serait fille de « Louis Charles Marie Armand de Gaalon de Barzay (1790-1849) » marié le 23/04/1814 avec Antoinette Julienne DUBUC de SAINT OLYMPE. Sur cette dernière et sa famille, voir notre article 22 de 2012, p. 5 et 6/13. Sur les GAALON, voir notre article GHC 35, février 1992, p. 520 et suivantes ainsi que notre NDLR GHC 40, juillet-août 1992 p. 625, qui donne les 4 enfants de Charles de Gaalon de Barzay x Antoinette Dubuc de Saint Olympe (prénoms usuels), dont Louise Cécile, née au Robert (Martinique) le 24/01/1815, naissance déclarée le 03/03. Mais nous ne connaissons pas plus ses dates et lieux de mariage et de décès.

Quant à son mari NADAU de BLONVAL, ses véritables prénoms de naissance (o 11/11/1809 d 10/07/1810 Saint François Grande Terre, Guadeloupe) sont François Charles Hercule Renaud. Charles devait être le prénom usuel. Il est fils de Charles François Constance Nadau de Blonval et Marie Louise Antoinette de Gaalon (x 27/04/1803 Petit Canal).

### **04-3 PAULIAN (Saint-Domingue, 18<sup>e</sup>)**

(p. 4099, 4070)

Le mandat de député de Saint-Domingue de PAULIAN est du 25/11/1796 AU 26/12/1799 (fiche de l'Assemblée nationale. J'ai retrouvé son décès à Lyon ? Division du Midi... à la prison Saint Joseph :

Le 28 nivôse an dix [18/01/1802], acte de décès, la veille, de « Joseph Yon PAULIAN, 62 ans, natif de ^, ancien militaire détenu aux prisons de Saint Joseph, laissant pour sa veuve # ». Déclaré par le greffier et le concierge.

Les signes ^ et # ne donnent lieu à aucun renvoi : l'officier d'état civil n'a pu en savoir plus.

*P. Perrusset*

### **04-60 (LE MOYNE) d'AUBERMESNIL (Martinique, 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup>)**

(p. 5129, 4543, 4294, 4201, 4169)

La question portait sur la branche de la Martinique. Nous signalons cependant le décès de Jacques Claude ,A SUD, capitaine commandant au régiment d'Enghien, 40 ans, le 20/10/1780 au Cap Français (Saint-Domingue) :

l'arbre de *Jean Caire* sur Geneanet, qui posait la question, donne comme lieu de décès Le Cap, Afrique du Sud, ce qui est systématiquement repris dans les autres arbres sur Geneanet...

*B. et Ph. Rossignol*

[Lire un autre bulletin](#)

[Page d'accueil](#)